



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, June 6, 2005

Issue No. 15

Thirteenth meeting on:

The rights and freedoms of children

APPEARING:

The Honourable Ujjal Dosanjh, P.C., M.P.,
Minister of Health

The Honourable Joe Volpe, P.C., M.P.,
Minister of Citizenship and Immigration

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 6 juin 2005

Fascicule n° 15

Treizième réunion concernant :

Les droits et libertés des enfants

COMPARAISSENT :

L'honorable Ujjal Dosanjh, C.P., député,
ministre de la Santé

L'honorable Joe Volpe, C.P., député,
ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Baker, P.C. Carstairs, P.C. Ferretti Barth	* Kinsella (or Stratton) LeBreton Losier-Cool Oliver Poy
--	---

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Landon Pearson

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Baker, C.P. Carstairs C.P. Ferretti Barth	* Kinsella (ou Stratton) LeBreton Losier-Cool Oliver Poy
---	---

*Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 6, 2005
(19)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:00 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., LeBreton, Losier-Cool, Oliver, Pearson and Stratton (7).

Other senator present: The Honourable Senator Nancy Ruth (1).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children (*For the complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No.3*).

APPEARING:

The Honourable Ujjal Dosanjh, P.C., M.P., Minister of Health;

The Honourable Joe Volpe, P.C., M.P., Minister of Citizenship and Immigration.

WITNESSES:*Health Canada:*

Claude Rocan, Director General, Centre for Healthy Human Development, Population and Public Health Branch;

Kelly Stone, Director, Division of Childhood and Adolescence;

Dawn Walker, Special Adviser, Strategic, Planning and Analysis, First Nations and Inuit Health Branch.

Citizenship and Immigration Canada:

Daniel Jean, Assistant Deputy Minister, Policy and Program Development;

Brian Grant, Director General, Strategic Policy and Partnerships.

At 4:00 p.m., the Honourable Ujjal Dosanjh made a statement and together with the other witnesses answered questions.

At 5:10 p.m., the Honourable Joe Volpe made a statement and together with the other witnesses answered questions.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 6 juin 2005
(19)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 heures, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., LeBreton, Losier-Cool, Oliver, Pearson et Stratton (7).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Nancy Ruth (1).

Également présente : Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement Laura Barnett.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

COMPARAISSENT :

L'honorable Ujjal Dosanjh, C.P., député, ministre de la Santé;

L'honorable Joe Volpe, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

TÉMOINS :*Santé Canada :*

Claude Rocan, directeur général, Centre de développement de la santé humaine, Direction générale de la santé de la population et de la santé publique;

Kelly Stone, directrice, Division de l'enfance et de l'adolescence;

Dawn Walker, conseillère spéciale, Politiques, planification et analyse stratégiques, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

Citoyenneté et Immigration Canada :

Daniel Jean, sous-ministre adjoint, Développement des politiques et des programmes;

Brian Grant, directeur général, Politique stratégique et partenariats.

À 16 heures, l'honorable Ujjal Dosanjh fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 10, l'honorable Joe Volpe fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

At 6:15 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

À 18 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 6, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honour senators, first, I must ask you to forgive my voice. I just got it back this morning and it is not in full form yet. It will be difficult to listen to me, but hopefully we will be listening to the minister.

Minister Dosanjh, Minister of Health Canada, is here as a witness, along with staff from the ministry who no doubt he will introduce in due course. We are here to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children, including covering the Convention on the Rights of the Child.

The Honourable Ujjal Dosanjh, P.C., M.P., Minister of Health Canada: With me today is Claude Rocan, Director General, Centre for Healthy Human Development, Population and Public Health Branch, Health Canada, Kelly Stone, Director of Childhood and Adolescence for the Public Health Agency, and Dawn Walker, a visiting adviser to the First Nations and Inuit Health Branch of Health Canada.

Mr. Dosanjh: I thank honourable senators for this chance to reinforce our commitment to advancing the United Nations Convention on the Rights of the Child, which is a priority and area for action since Canada joined the international community at the World Summit for Children. At that summit governments pledged to give every child on the planet the prospect of a better future.

Our response to the UN convention is A Canada Fit for Children. Successive federal investments, prior to and since the adoption of A Canada Fit for Children, in 2004, ensure that our youngest citizens get a good start in life and that their families have the tools they need to care for and nurture their children.

Through these investments, the Government of Canada is increasing access to quality health care and promoting physical activity and sport as part of healthy living. We are enhancing financial assistance for children in poor families to end the cycle of poverty. We are supporting Aboriginal communities so that Aboriginal children can take full advantage of the opportunities Canada has to offer. We are strengthening our capacity to protect children from abuse and exploitation in all its forms. We are providing special support to families caring for severely disabled

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 6 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne s'est réuni ce jour à 16 heures, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je dois tout d'abord vous demander de pardonner mon manque de voix. Je viens juste de rentrer et je n'ai pas encore retrouvé tous mes moyens. Je ne serai pas agréable à entendre mais on peut espérer que c'est le ministre qui va parler.

Le ministre Dosanjh, ministre de Santé Canada, est notre témoin et il est accompagné de ses collaborateurs du ministère qu'il nous présentera certainement en temps voulu. Nous sommes là pour examiner en vue d'un futur rapport les obligations internationales du Canada en ce qui concerne les droits et libertés des enfants, et notamment la Convention des Nations Unies relativement aux droits de l'enfant.

L'honorable Ujjal Dosanjh, C.P., député, ministre de Santé Canada : Je suis accompagné de Claude Rocan, directeur général, Centre de développement de la santé humaine, Direction générale de la santé de la population et de la santé publique, Santé Canada, Kelly Stone, directrice de la Division de l'enfance et de l'adolescence de l'Agence de santé publique du Canada, et Dawn Walker, conseillère invitée à la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada.

M. Dosanjh : Je vous remercie, sénateurs, de me donner l'occasion de réitérer la volonté du gouvernement du Canada de promouvoir la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE). C'est une priorité et un secteur d'intervention depuis que le Canada s'est joint à la communauté internationale dans le cadre du Sommet mondial pour les enfants où les gouvernements se sont engagés à offrir à tous les enfants de la Terre la possibilité d'un meilleur avenir.

Notre réponse à la Convention des Nations Unies est le programme Un Canada digne des enfants. Les investissements fédéraux successifs — avant et après l'adoption du rapport Un Canada digne des enfants en 2004 — font en sorte que nos plus jeunes citoyens peuvent compter sur un bon départ dans la vie et que leurs familles disposent des outils nécessaires pour prendre soin d'eux et favoriser leur épanouissement.

Grâce à ces investissements, le gouvernement du Canada facilite l'accès à des soins de santé de qualité et favorise l'activité physique et le sport pour vivre sainement. Ces investissements bonifient l'aide financière destinée aux enfants de familles pauvres afin de mettre fin au cycle de la pauvreté. Nous appuyons les collectivités autochtones pour que leurs enfants profitent pleinement des possibilités qu'offre le Canada. Nous renforçons notre capacité de protéger les enfants contre la violence et l'exploitation sous toutes leurs formes. Nous accordons un

children, and increasing access to early learning opportunities and quality childcare for all Canadian families, the starting point for lifelong success.

Federal responsibility for the implementation of the convention rests jointly with the family law section of the Department of Justice Canada and the division of children and adolescence within the Public Health Agency of Canada which reports to me as Minister of Health. The two groups coordinate the drafting of periodic reports to the UN on the implementation and monitoring of the Convention on the Rights of the Child. Our next report is due in 2009. I would like to highlight just a few of the activities contained within the report which focus on our health and childhood development initiatives for Canada's children.

As Dr. Carolyn Bennett, the Minister of State for Public Health explained when she appeared before this committee, our children's programs include the Community Action Program for Children, the Canada Prenatal Nutrition Program, and Aboriginal Head Start in urban and northern communities. These community-based programs support families and strengthen communities, promote healthy lives, protect children from harm and encourage education and learning.

The Public Health Agency of Canada also promotes effective parenting programs such as Nobody's Perfect, the Postpartum Parent Support Program, and the National Fetal Alcohol Spectrum Disorder initiative. Our Centres of Excellence for Children's Well Being are involved in research in these areas and new knowledge will translate into better outcomes for Canada's children.

All of our programs target the most vulnerable of Canada's children, Aboriginal children, and a key area of responsibility for my department. Health Canada's First Nations and Inuit Health Branch fulfills a federal role in the provision of public health services such as immunization for First Nations children living on reserve, as well as providing primary health care delivery in remote and isolated communities for First Nations children.

The branch also implements community-based programs dedicated to serving children and their families in First Nations and Inuit communities such as Aboriginal Head Start On Reserve, and First Nations and Inuit components of the Canada Prenatal Nutrition Program and the Fetal Alcohol Spectrum Disorder Program. In addition to these programs, our Brighter Futures program assists First Nations and Inuit

soutien particulier aux familles qui s'occupent d'enfants gravement handicapés et nous offrons à toutes les familles canadiennes des occasions d'apprentissage ainsi que l'accès à des soins de qualité pour les enfants, point de départ du chemin qui mène vers l'épanouissement.

La responsabilité du gouvernement fédéral quant à la mise en œuvre de la Convention incombe conjointement à la Section du droit de la famille de Justice Canada et à la Division de l'enfance et de l'adolescence (DEA) de l'Agence de santé publique du Canada qui est sous ma responsabilité, à titre de ministre de la Santé. Les deux groupes coordonnent la rédaction de rapports périodiques à l'intention des Nations Unies sur la mise en œuvre et la surveillance de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous devrions faire notre prochain rapport aux Nations Unies en 2009. J'aimerais donner un aperçu de quelques-unes des activités dont fera état ce rapport et qui concerne en particulier nos initiatives visant à assurer la santé et le développement des enfants au Canada.

Comme l'expliquait la Dre Carolyn Bennett, ministre d'État à la Santé publique, dans son allocution devant ce comité, le Programme d'action communautaire pour les enfants, le Programme canadien de nutrition prénatale et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques font partie d'une série de programmes nationaux destinés aux enfants. Ces programmes communautaires appuient les familles et renforcent les communautés, font la promotion de styles de vie propices à la santé, protègent les enfants contre les méfaits et favorisent l'éducation et l'apprentissage.

L'Agence de santé publique du Canada favorise en outre les programmes d'aide parentale, comme Y'a personne de parfait, et le Programme d'aide postnatale aux parents, ainsi que des initiatives liées aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale. Nos centres d'excellence pour le bien-être des enfants participent à la recherche dans ces domaines et ce nouveau savoir pourra se concrétiser en résultats favorables pour les enfants du Canada.

Tous nos programmes visent les enfants canadiens les plus vulnérables, en particulier les enfants autochtones, un des principaux secteurs de responsabilité de mon ministère. La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada joue un rôle à l'échelle nationale dans la prestation de services de santé publique, notamment la vaccination des enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves et la prestation de soins de santé primaires aux enfants des Premières nations de communautés éloignées et isolées.

La direction met en œuvre des programmes communautaires qui se dévouent pour servir les enfants et les familles des réserves des Premières nations et des communautés inuites, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves et les volets sur les Premières nations et les Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale et du Programme sur les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale. Outre ces initiatives, notre

communities in developing culturally appropriate programs for community mental health, child development, injury prevention, parenting and healthy babies.

The 2005 budget includes funding for maternal, child health, and early childhood development. These are important upstream investments. Although it is difficult to make a causal link, we are hopeful that the dramatic decline in First Nations infant mortality, from 27.6 deaths per 1,000 live births in 1979 to 6.4 deaths per 1,000 live births in 2000, is due in part to the work of successive governments to reduce Aboriginal health disparities.

We can point to concrete results that demonstrate measurable progress. Our enhanced funding for the Aboriginal Head Start On Reserve program, for example, has meant an increase of almost 2,000 children and 47 more project sites involved in the program over the past three years. The measurable results and increased funding indicate the governments' recognition that we need to do more to provide Aboriginal children in this country with the best possible start and ongoing quality of life.

Credit for the success of our efforts to create a Canada fit for children must be shared with our partners. We work with provincial and regional health authorities, health and social services professionals, the voluntary sector, Canadian families and Aboriginal communities to help ensure that children grow up in safe and supportive environments.

Productive partnerships with the provinces and territories are integral to our ability to fulfill Canada's commitments under the CRC. We work closely together to complement and reinforce each others' activities to ensure that no child is left behind.

A prime example of these partnerships is the early learning and child care initiative. We have witnessed great strides in pushing this agenda forward in recent weeks. Prime Minister Martin and Social Development Minister Dryden have reached agreements in principle with five provinces on early learning and child care. These provinces are capitalizing on the budget commitment of \$5 billion over five years to start building a system of early learning and childcare in every province and territory in the country.

Out of this \$5 billion, \$100 million has been set aside for First Nations on reserve, to continue to work in partnership with them to find practical solutions that address on reserve, early learning and childcare needs. The infusion of these new federal funds will

programme Grandir ensemble aide les collectivités inuites et des Premières nations à mettre au point des programmes adaptés aux différentes cultures dans les domaines de la santé mentale communautaire, du développement de l'enfant, de la prévention des blessures, des compétences parentales et de la santé infantile.

Le budget 2005 prévoit l'affectation de fonds pour la santé des mères et des enfants et le développement des jeunes enfants, deux investissements en amont très importants. Bien qu'il soit difficile d'établir un lien causal, nous espérons que la chute spectaculaire du taux de mortalité infantile dans les Premières nations, qui est passé de 27,6 pour 1 000 en 1979 à 6,4 pour 1 000 en 2000, est due en partie au travail des gouvernements successifs pour réduire les disparités entre les Autochtones et le reste de la population en matière de santé.

Nous pouvons citer des résultats très concrets qui démontrent des progrès mesurables. Notre bonification du budget du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, par exemple, a permis de lancer 47 nouveaux projets qui ont permis de rejoindre 2 000 enfants de plus au cours des trois dernières années. Les résultats mesurables et le financement accru que nous constatons vont de pair avec la conviction du gouvernement du Canada que nous devons faire davantage pour offrir aux enfants autochtones au pays le meilleur départ possible dans la vie et une qualité de vie constante.

La réussite de nos efforts pour créer Un Canada digne des enfants, nous en partageons le mérite avec nos partenaires. Nous travaillons de concert avec les autorités sanitaires provinciales et régionales, les professionnels de la santé et des services sociaux, le secteur bénévole, les collectivités autochtones et les familles canadiennes pour faire en sorte que nos enfants puissent grandir dans des milieux sécuritaires et propices à leur épanouissement.

Des partenariats productifs avec les provinces et les territoires sont essentiels pour que nous puissions respecter les engagements du Canada, en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous collaborons afin que nos activités soient complémentaires et se renforcent mutuellement, de manière à ce qu'aucun enfant ne soit oublié.

Le programme de développement de la petite enfance est un bon exemple de ce type de partenariat. Nous avons fait des progrès remarquables au cours des dernières semaines pour assurer la mise en oeuvre de ce programme. Le premier ministre Martin et le ministre du Développement social, Ken Dryden, ont conclu des accords de principe avec cinq provinces dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Ces provinces tireront profit de l'engagement de 5 milliards de dollars en cinq ans, prévu au budget de 2005, en vue d'établir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans chaque province et territoire au pays.

Des 5 milliards de dollars alloués, 100 millions sont destinés aux Premières nations vivant dans les réserves afin de poursuivre le partenariat avec ces communautés, pour trouver des solutions pratiques pour répondre aux besoins d'apprentissage et de garde

make a huge difference in increasing the availability of quality childcare, which is essential to optimal child development.

Another reflection of our commitment to partnerships that benefit Canada's children is the 10-year plan to strengthen health care in Canada, an agreement reached among ministers last September. All governments agreed to accelerate primary health care renewal so that 50 per cent of the population, including children, have access to comprehensive primary health care services 24/7 by 2011.

One of the many positive outcomes of the 10-year plan is the public health goals process. Dr. Bennett reports that in every province she has visited, of the six themes covered under the health goals process, the first theme is caring for Canada's children. This confirms for me just how committed Canadians are to changing the world for the better for our children. We know we can leave no greater legacy to the future than a country filled with healthy, happy, well cared for children who will build the society and economy of tomorrow.

We need to concede that not all children currently share equally in this vision. To help us to better understand and respond to these children's needs, the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect provides a more precise picture of the extent of the challenges confronting this country's most vulnerable children.

The data from the study increases public and professional awareness of the types and severity of child abuse and neglect. It also provides scientifically sound research for the development of policies and programs aimed at preventing child maltreatment, a priority under the CRC.

We collected data for the second cycle of the incidence study during 2003, which involved some 10,000 investigations into child maltreatment at 63 sites across the country, including eight First Nations sites. The data will be used to increase our knowledge of maltreatment among Canadian children and to address a key concern expressed by the UN. Analysis is underway and we expect to issue a final report later this year.

The fact that child abuse and neglect is so prevalent reinforces our belief that we need to work harder to ensure that all of Canada's children have an equal chance to grow up healthy, secure, and able to achieve their full potential.

We must also continue to work in concert with the provinces and territories to ensure that we meet these needs and our international obligations. The CRC acknowledges that each state must determine how best to comply with its obligations, given that each is organized differently and approaches may vary.

des jeunes enfants dans les réserves. L'injection de ces nouveaux fonds fédéraux favorisera énormément l'accès à des services de garde de qualité pour nos enfants, ce qui est essentiel pour favoriser leur épanouissement.

Le plan décennal de consolidation des soins de santé au Canada, entente que les premiers ministres ont conclu en septembre dernier, confirme également notre volonté de miser sur le partenariat au bénéfice des enfants du Canada. Tous les gouvernements ont convenu d'accélérer le renouveau des soins de santé primaires, afin que 50 p. 100 de la population, et notamment des enfants, aient accès à des services complets de santé primaire 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine d'ici à 2011.

Un des nombreux résultats positifs du plan décennal est le processus d'objectifs en santé publique. La Dre Bennett a indiqué que dans toutes les provinces qu'elle a visitées à ce jour, pourvoir aux besoins des enfants du Canada est le thème principal parmi les six thèmes couverts par le processus d'objectifs en santé. Ceci me confirme la détermination des Canadiens à offrir un monde meilleur à nos enfants. Nous savons que notre plus belle réalisation sera de bâtir un pays rempli d'enfants heureux, choyés, aimés et en santé qui bâtiront la société et l'économie de demain.

Pourtant, il faut bien l'admettre, tous les enfants ne partent pas égaux. Pour nous aider à mieux comprendre et satisfaire les besoins de ces enfants, l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants dresse un portrait plus précis de l'ampleur des obstacles que doivent surmonter les enfants les plus vulnérables du pays.

Les données issues de l'étude aide le public et les professionnels à prendre conscience des types de violence et de négligence dont sont victimes les enfants et de leur gravité. Elles constituent en outre un fondement scientifique solide pour orienter les politiques et les programmes axés sur la prévention des mauvais traitements infligés aux enfants — une priorité de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous avons recueilli les données du deuxième cycle de l'étude sur l'incidence au cours de 2003, qui couvrait quelque 10 000 enquêtes sur des mauvais traitements infligés aux enfants dans 63 sites au pays, dont huit communautés des Premières nations. Ces données serviront à approfondir nos connaissances au sujet des mauvais traitements infligés aux enfants autochtones, un des principaux aspects soulevés par les Nations Unies. Nous procédons à l'analyse des données et prévoyons diffuser un rapport final plus tard cette année.

La fréquence des cas de violence et de négligence à l'égard des enfants confirme tout le travail qu'il reste à faire pour assurer à tous les enfants du Canada la possibilité de grandir en santé, dans des milieux sécuritaires et propices à leur épanouissement.

Pour nous assurer de satisfaire à ces besoins et à nos obligations internationales, nous devons continuer à collaborer avec les provinces et les territoires. La Convention relative aux droits de l'enfant reconnaît que chaque État doit déterminer la meilleure façon de respecter ses obligations, puisque chaque État

Meeting the health needs of Canada's children, therefore, depends on the strong partnership between the federal, provincial and territorial governments.

I was happy to be in India on April 7, 2005, World Health Day. This year's theme was healthy mothers and children. The title of the study was "Make Every Mother and Child Count." To mark World Health Day, the Public Health Agency of Canada released a report on maternal and child health in Canada. That report showed that overall the health of mothers and children in Canada is among the best in the world. Even so, we cannot rest on our laurels. We must recognize emerging challenges and existing health disparities, including growing numbers of preterm births, rising obesity rates and the health gap faced by poor nations.

In this context, Minister Carroll also announced \$90 million to help improve maternal and child health in developing countries.

In concluding my formal remarks, I wish to pay tribute to the extraordinary public service of Senator Pearson and all committee members who are so clearly dedicated to advancing the rights and well-being of our youngest citizens. Thanks to the efforts and valuable initiatives I have touched on very briefly in my presentation, I am optimistic the legacy we leave to the next generation will be one of which we can all be proud.

Senator Pearson: Minister, we are very pleased to have you before us and to once again have on the record the joint obligation of both your department and the Department of Justice for the implementation of the convention.

We are here to study our obligations to children's rights and freedoms. In your presentation you spoke more about needs than rights. The convention says that the children have the right to the best possible health, and that may help us to look at this subject from a slightly different perspective.

What is your response to the difference between a rights-based approach to children's health and a needs-based approach to children's health? There is a distinction. Your department has huge responsibilities for ensuring the first as much as the second.

Further, with respect to the report to the committee, while our third and fourth reports are due in 2009 —, we are collapsing nine years of experience — and given your considerable knowledge of federal-provincial relations and challenges, it is clear that this work should start almost immediately. Have you begun that process?

Lastly, cabinet adopted "A Canada Fit for Children" document upon which we are to report. Has that begun? I know that is a big question. We are very interested in your opinion.

Mr. Dosanjh: Let me deal with the first question and then the officials may wish to respond as well.

possède sa propre structure et que les approches peuvent varier. Par conséquent, on ne peut satisfaire les besoins des enfants du Canada en matière de santé sans établir un partenariat solide entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

J'ai été heureux d'être en Inde le 7 avril 2005 pour la Journée mondiale de la santé. Le thème de cette année était la santé de la mère et de l'enfant. Le titre de l'étude était : « Donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant. » Pour marquer cette journée mondiale, l'Agence de santé publique du Canada a publié un rapport sur la santé des mères et des enfants au Canada. Ce rapport indique que celle-ci est en général parmi les meilleures au monde. Nous ne pouvons toutefois nous reposer sur nos lauriers. Nous devons reconnaître les nouveaux problèmes et les disparités actuelles, notamment le nombre croissant de naissances prématurées, les taux croissants d'obésité et le gouffre que représente la santé pour les nations pauvres.

Dans ce contexte, la ministre Carroll a également annoncé 90 millions de dollars pour aider à améliorer la santé des mères et des enfants dans les pays en développement.

Pour conclure, je tiens à souligner l'immense service qu'a rendu le sénateur Pearson et les membres du comité, un groupe dévoué et déterminé à favoriser le bien-être de nos plus jeunes citoyens et le respect de leurs droits. Grâce à vos efforts et aux initiatives remarquables que j'ai mentionnés brièvement dans mon allocution, je crois que nous pouvons tous être fiers de l'héritage que nous léguerons à la prochaine génération.

Le sénateur Pearson : Monsieur le ministre, nous sommes très heureux que vous soyez ici et que vous nous ayez confirmé la détermination de votre ministère et du ministère de la Justice à mettre en œuvre la convention.

Nous sommes ici pour étudier nos obligations relativement aux droits et libertés des enfants. Dans votre exposé, vous avez parlé davantage de besoins que de droits. La convention stipule que les enfants ont le droit à la meilleure santé possible et cela peut nous aider à envisager la question dans une perspective légèrement différente.

Que dites-vous de la différence entre une démarche fondée sur les droits et une qui est fondée sur les besoins? Il existe une distinction. Votre ministère a des responsabilités énormes à la fois en ce qui concerne les droits et en ce qui concerne les besoins.

En outre, à propos du rapport au comité, alors que nos troisième et quatrième rapports sont prévus pour 2009, nous regroupons neuf ans d'expérience, et du fait de votre connaissance considérable des relations fédérales-provinciales et des défis que cela présente, il est évident que ce travail devrait commencer presque immédiatement. Avez-vous lancé le processus?

Enfin, le conseil des ministres a adopté le document « Un Canada digne des enfants » sur lequel nous devons présenter un rapport. Cela a-t-il commencé? Je reconnais que je vous ai posé là une longue question. Tout cela nous intéresse beaucoup.

M. Dosanjh : Je répondrai à la première question et je demanderai aux fonctionnaires d'ajouter éventuellement quelque chose.

This report came out in April 2004. I was still running for Parliament at that time. Officials told me this morning that I must read this from cover to cover. I have not been able to do so yet, but I will soon.

In terms of the report, they can tell you what work they are doing. I do agree that when you use language such as “needs-based” or “rights-based,” there are distinctions. In my view, these kinds of rights are never abstract. You have to determine to what level certain needs ought to be met, and that becomes, by definition, a right, if that is how you perceive it.

I recognize that if you approach it from the view of rights first, you might end up with stronger machinery to deal with those issues. I take your point, but I think we need to work based on needs, keeping in mind that people, children in particular, have rights. We want to ensure that we think in terms of those rights. If we think that a section of society has certain rights, that will force us to ensure that we live up to the obligation of complying with those rights.

I recognize the distinction you are making. I will let one of the officials answer the question with respect to the reports.

Ms. Kelly Stone, Director, Division of Childhood and Adolescence, Health Canada: The Division of Childhood and Adolescence of the Department of Justice family law area takes the lead in coordination for reporting. It is a challenging task because none of us have a special function or area entirely devoted to monitoring and preparing the report, so we have to do that in a collaborative way. We have an interdepartmental committee that we have worked with for a number of years. Indeed, it helped us prepare for the last report and the appearance of Canada’s delegation before the United Nations Committee on the Rights of the Child in Geneva in 2003. We have kept that group together and continued to work collaboratively. We meet from time to time to compare notes on a variety of initiatives within our respective departments and, in the case of the Department of Justice, with draft legislative initiatives. Heritage Canada has a federal-provincial-territorial committee that allows us to work on the more mechanical aspects of drawing together.

As you might imagine, drawing together the work of all the provinces and the territories against that of the federal government is a daunting task. If we wait until the end to try to do that, it will be too difficult. We get together periodically, mostly by teleconference, and try to keep ourselves in line as we move forward in the report.

I fully expect that the Department of Justice and Health Canada will take the lead for the next report. We will do the best we can to monitor our progress on the key initiatives before we have to start drafting the report.

Senator Pearson: Time goes quickly. It is only three years.

Ms. Stone: I know, and it is at least a two-year job to get the report ready.

Ce rapport est sorti en avril 2004. Je n’étais pas encore député à l’époque. Les fonctionnaires m’ont dit ce matin que je devais lire de la première à la dernière page. Je n’ai pas encore eu le temps de le faire mais je le ferai.

Ils pourront vous dire ce qu’ils font à ce sujet. Je conviens qu’il y a une distinction entre une démarche fondée sur les besoins et une démarche fondée sur les droits. À mon avis, ce genre de droits n’est jamais abstrait. Il faut déterminer à quel niveau les besoins doivent être satisfaits et cela devient, par définition, des droits, si c’est ainsi que l’on perçoit les choses.

Je reconnais que si l’on envisage d’abord les droits, cela peut aboutir à des moyens plus coûteux. Je comprends ce que vous voulez dire mais je crois que nous devons nous préoccuper des besoins, sans oublier que les gens, et les enfants en particulier, ont des droits. Nous devons penser en termes de ces droits. Si nous pensons qu’une partie de la société a certains droits, cela nous obligera à respecter ces droits.

Je comprends la distinction que vous faites. Je demanderais à l’un des fonctionnaires de répondre à la question touchant les rapports.

Mme Kelly Stone, directrice, Division de l’enfance et l’adolescence, Santé Canada : La Division de l’enfance et de l’adolescence du ministère de la Justice coordonne le travail entourant ces rapports. C’est une tâche très lourde car aucun d’entre nous n’a une fonction spéciale ni un secteur entièrement consacré à cette question ou à la préparation de ce rapport, si bien que nous devons collaborer. Nous avons un comité interministériel avec lequel nous travaillons depuis quelques années. Cela nous a aidés à nous préparer pour le dernier rapport et pour la comparution de la délégation du Canada devant le Comité des Nations Unies sur les droits de l’enfant à Genève en 2003. Nous avons maintenu ce groupe et poursuivi cette collaboration. Nous nous réunissons de temps à autre pour comparer nos notes sur tout un éventail d’initiatives dans nos ministères respectifs et, dans le cas du ministère de la Justice, sur les initiatives législatives. Patrimoine canadien a un comité fédéral-provincial-territorial qui nous permet de nous pencher sur les aspects plus mécaniques de cette dynamique.

Comme vous pouvez l’imaginer, considérer ce que font toutes les provinces et les territoires face à ce que fait le gouvernement fédéral est une tâche énorme. Si nous attendons à la fin pour le faire, ce sera trop difficile. Nous nous réunissons périodiquement, surtout par téléconférence, afin de nous tenir informés pour la préparation de ce rapport.

Je suis assez certaine que le ministère de la Justice et Santé Canada seront les principaux responsables du prochain rapport. Nous ferons tout ce que nous pouvons pour suivre l’évolution des choses sur les initiatives clés avant de commencer à rédiger le rapport.

Le sénateur Pearson : Le temps file vite. Il n’y a que trois ans.

Mme Stone : Je sais et cela prend au moins deux ans pour préparer un tel rapport.

Senator Pearson: We had a very interesting presentation from New Zealand's Children's Commissioner, Dr. Cynthia Cairo. She has a statutory obligation to listen to children. As you prepare the report, we would like you to consider that you have a statutory obligation to ensure that children have had an opportunity to take part.

Ms. Dawn Walker, Special Advisor, Strategic Policy, Planning and Analysis, First Nations and Inuit Health Branch, Health Canada: I could add a little to the rights-versus-needs discussion from the First Nations and Inuit Health Branch. We work on the assumption that a child has the right to attain his or her fullest development, to receive health care and all the other rights articulated in *A Canada Fit for Children* and in the previous convention and to live with his or her family. We are working toward the fulfillment of those rights within the challenges of North versus South, and within the challenges of a history, that I am sure Cindy Blackstock talked to you about in terms of residential school experiences, the legacy of colonialism and that type of thing.

Senator Oliver: Yes, she did.

Ms. Walker: The developing programs recognize that a developing child has these rights. We are looking for the best way to put in supports and services so that children can develop in the best way, as they have a right to.

Senator Carstairs: My questions are in an entirely different area. First, we do not meet our obligations to the CRC on the basis of section 43 of the Criminal Code. We still allow the corporal punishment of children. The Minister of Justice is on the record as saying he does not intend to repeal that section.

What, if anything, is being done in to change attitudes? We know that parents who are well educated about alternative means of disciplining their children do not tend to use corporal punishment.

Mr. Dosanjh: This debate has been going on for some time. I have not been involved in it. This question from you is my first brush with this topic. I would be happy to consider your views and then talk to the Minister of Justice, and see where we stand on that subject.

Ms. Stone: We have an amazing opportunity within our national children's programs. I spoke to that when I was here with Minister Bennett. We have nearly 1,000 projects reaching some 7,000 communities across the country that provide us with a network in which to reach at-risk families and parents, particularly with respect to child abuse, to which section 43 would speak.

Using our huge network, we have worked very hard to promulgate the Nobody's Perfect program, which includes a series of booklets and a training manual that is focus tested at the grade four reading level. It is published in many languages, Aboriginal languages included. It is used coast to coast as well as

Le sénateur Pearson : Nous avons eu un excellent exposé du commissaire à l'enfance de la Nouvelle-Zélande, Mme Cynthia Cairo. Une loi l'oblige à écouter les enfants. Alors que vous préparez ce rapport, nous tenons à vous rappeler que la loi vous oblige vous aussi à veiller à ce que les enfants aient l'occasion d'y prendre part.

Mme Dawn Walker, conseillère spéciale, Politiques, planification et analyse stratégiques, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada : Je pourrais ajouter quelque chose à la discussion sur les droits et les besoins, dans le contexte de la direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits. Nous partons du principe qu'un enfant a le droit de parvenir à son plein développement, doit recevoir des soins de santé et tous les autres droits stipulés dans Un Canada digne des enfants et dans la convention précédente, de même que le droit de vivre avec sa famille. Nous travaillons à la réalisation de ces droits malgré les problèmes Nord-Sud et malgré les problèmes historiques dont a certainement parlé Cindy Blackstock à propos des pensionnats et de l'héritage du colonialisme et de ce genre de chose.

Le sénateur Oliver : Oui, elle l'a fait.

Mme Walker : Les programmes de développement reconnaissent qu'un enfant qui se développe a ces droits-là. Nous cherchons le meilleur moyen d'offrir appui et services afin que les enfants puissent se développer au mieux, car c'est leur droit.

Le sénateur Carstairs : Les questions que je vais vous poser touchent un domaine tout à fait différent. Tout d'abord, il faut dire que l'article 43 du Code criminel nous empêche de respecter nos obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous permettons encore le châtement corporel des enfants. Le ministre de la Justice a affirmé qu'il n'avait pas l'intention d'abroger cet article.

Que fait-on, éventuellement, pour changer les attitudes? Nous savons que les parents qui sont renseignés sur les mesures disciplinaires différentes ont tendance à ne pas avoir recours au châtement corporel à l'endroit de leurs enfants.

M. Dosanjh : Le débat dure depuis un certain temps. Je n'y ai pas participé. Cette question que vous me posez soulève un sujet tout à fait nouveau pour moi. Je propose de recueillir votre point de vue et de parler au ministre de la Justice afin de déterminer où nous en sommes à cet égard.

Mme Stone : Nos programmes nationaux à l'intention des enfants nous offrent des occasions remarquables. J'en ai parlé quand je suis venue témoigner ici avec la ministre Bennett. Nous offrons 1 000 projets dans 7 000 collectivités à l'échelle du pays et cela constitue un réseau qui nous permet de rejoindre les parents et les familles à risque, surtout en ce qui a trait à la maltraitance, qui est le sujet de l'article 43.

Grâce à ce vaste réseau, nous avons travaillé ardemment pour mettre en œuvre le programme « Personne n'est parfait », qui comporte une série de dépliants et de manuels de formation n'exigeant que le niveau de lecture d'une quatrième année. C'est publié en plusieurs langues, y compris les langues autochtones.

in South America and Japan. The Department of Justice helped to fund Nobody's Perfect and to update it in the past couple of years in partnership with the health portfolio. Our network allows us to promulgate this and to work with other departments such as Citizenship and Immigration to ensure that parents and families who may be at risk learn positive parenting approaches.

In British Columbia, Nobody's Perfect is in use far beyond at-risk families. It is never okay to hit a child, which is the message we try to disseminate through programs such as that and through the network we have available to us to promulgate.

Senator Carstairs: My second question is with regard to the Aboriginal community. It is very hard for children to reach their full potential if they commit suicide, and know that the suicide rates for young Aboriginal children are higher than those of any other group in this country. What are we doing to target these children so that we can make their lives of sufficient value that they do not choose to commit suicide?

Mr. Dosanjh: I will address that issue generally, and then the officials can give you more specific information.

You are aware that \$700 million is set aside for the health of the Aboriginal communities. A significant portion of those funds will go towards dealing with upstream investments with respect to suicide prevention.

We are developing that blueprint. We will discuss some of these issues at a retreat that we have planned in the next few days, and then perhaps there will be a first ministers' meeting in the fall to finalize issues in all of the areas, including health.

Ms. Walker: To expand on that a little more specifically, what they are looking at is a three-pronged approach specific to suicide prevention; a primary care, a secondary prevention, and a tertiary care, which will involve professional support from psychologists and psychiatrists. It is being worked on with both the ITK and the AFN in very close partnership so that it meets the community need.

Our program frameworks are just about developed for the final negotiations. It is a good multi-pronged approach to suicide prevention, and then there is continuing discussion about a broader mental health framework as well.

Within that upstream investment, there is another \$120 million for maternal child health. We are looking to improve the prenatal care and the support given to families at the very beginning of that family cycle, which will also have an implication on mental health and suicide prevention.

Senator LeBreton: A Canada Fit for Children put a report out in 2004, *One Million Too Many*. It is a report card on child poverty in Canada, and it shows that one in six children, or over one million Canadian children live in poverty. This number

Cette documentation est utilisée d'un bout à l'autre du pays, en Amérique du Sud et au Japon. Le ministère de la Justice a participé au financement du programme « Personne n'est parfait » et à la mise à jour faite il y a quelques années en partenariat avec le portefeuille de la santé. Notre réseau nous permet de mettre ce programme en œuvre et de travailler avec d'autres ministères comme Citoyenneté et Immigration pour garantir que les parents et les familles à risque reçoivent des conseils pour exercer leurs responsabilités parentales de façon positive.

En Colombie-Britannique, « Personne n'est parfait » n'est pas utilisé uniquement avec les familles à risque. Nous essayons de transmettre le message, à savoir qu'il n'est jamais admissible de frapper un enfant, et ce message est diffusé grâce à des programmes comme celui-là et par l'intermédiaire du réseau que nous avons constitué.

Le sénateur Carstairs : Ma question maintenant porte sur la communauté autochtone. Il est difficile pour un enfant d'atteindre son plein potentiel s'il se suicide et nous savons que le taux de suicide chez les jeunes Autochtones est plus élevé que dans tout autre groupe au Canada. Que faisons-nous pour rejoindre ces enfants, pour leur donner le sentiment que leur vie a de la valeur afin qu'ils ne se suicident pas.

M. Dosanjh : Je vais vous répondre de façon générale et ensuite les fonctionnaires vous donneront des détails précis.

Vous savez que nous avons réservé 700 millions de dollars pour la santé des communautés autochtones. Une grande part de ces fonds servira à investir en amont pour prévenir le suicide.

Nous sommes en train de préparer le modèle. Dans quelques jours, nous aurons une réunion au cours de laquelle nous discuterons certains de ces enjeux et il y aura peut-être une conférence des premiers ministres à l'automne pour mettre la dernière main à ces dossiers, notamment à celui de la santé.

Mme Walker : Je vais vous donner quelques précisions. On envisage une approche à trois volets orientée vers la prévention du suicide. Il y aura des soins primaires, une prévention secondaire et des soins tertiaires, avec l'appui de professionnels comme des psychologues et des psychiatres. L'ITK du Canada et l'Assemblée des Premières nations y travaillent en très étroit partenariat afin que cela corresponde aux besoins de la collectivité.

Nos cadres de programmes sont presque terminés en vue des négociations finales. Il s'agit d'une bonne approche à plusieurs volets pour prévenir le suicide mais en outre, nous continuons de discuter d'un cadre plus général pour la santé mentale.

Cet investissement en amont comporte en outre 120 millions de dollars pour la santé maternelle. Nous cherchons à améliorer les soins prénataux et l'appui donné aux familles dès le départ, car cela a une incidence aussi sur la santé mentale et la prévention du suicide.

Le sénateur LeBreton : En 2004, Un Canada digne des enfants a publié un rapport intitulé *Un million de trop*. Il fait état de la pauvreté des enfants au Canada et signale qu'un enfant sur six, c'est-à-dire plus d'un million d'enfants canadiens, vit dans la

represents an increase of 15.6 per cent, a number that is higher than it was in 1989 when former Prime Minister Brian Mulroney and Landon Pearson before she was a senator attended the Convention for the Rights of the Child in the United Nations.

There are more children living in poverty in Canada today than at any time in the last 15 years. The year 2003 represented a boom year for food banks, and 317, 242 food bank users were children. During the so-called economic boom years of 1996-2001, 2.1 million, or one third of all children, were exposed to poverty.

I appreciate your comments here today, Minister Dosanjh, but how can we accept numbers like that, when words do not seem to be parlayed into action?

I would like to know specifically what programs your department and others are doing to address this obviously horrific problem of child poverty in Canada.

Mr. Dosanjh: Senator LeBreton, despite my words, I agree with your statistics. I believe they are correct, and I think that just shows that we need to do a lot more than we are doing.

The National Child Benefit was started some years ago when I was in government in British Columbia. That was a great help, because British Columbia added to it and assisted poor working families.

I do not believe that federal government alone will be able to deal with that issue. We need to figure out how to solve these problems with all of the governments' involvement.

As a recent entrant into federal politics, I can tell you there are obviously competing demands on politicians, as you know. There are people who want to deal with child poverty, and I am one of them. I am happy that you raise that issue, because that is very dear to my heart. However, you also have other people who are always clamouring for more tax cuts. These are issues of global competitiveness. These are issues of justice within domestic society. These are not easy issues. I am not trying to cop out here and say there are no easy answers, but this is a very, very difficult issue.

I am concerned as a Canadian and as a politician that this issue is not on the radar screen. I am delighted that we have the Early Childhood Development program, the \$5 billion that we have set aside over the next five years, but that is a very small start in an area where a lot more needs to be done.

If you want to start a movement dealing with that, let me know. I will be happy to walk along with you.

pauvreté. Cela représente une augmentation de 15,6 p. 100 par rapport à 1989 quand l'ex-premier ministre Brian Mulroney et Landon Pearson, qui n'était pas encore sénateur, ont participé aux travaux de la Convention relative aux droits de l'enfant aux Nations Unies.

Il y a plus d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada aujourd'hui qu'à n'importe quel moment au cours des 15 dernières années. L'année 2003 a été une année record pour les banques d'aliments, 317 242 enfants s'y étant adressés. Pendant ce que l'on a appelé les années de prospérité économique, de 1996-2001, 2,1 millions d'enfants, c'est-à-dire un tiers de tous les enfants, ont connu la pauvreté.

Monsieur le ministre Dosanjh, je vous remercie des remarques que vous avez faites ici aujourd'hui mais comment peut-on accepter de tels chiffres, quand les paroles ne se traduisent pas en actions?

Je voudrais savoir quels sont les programmes que votre ministère et d'autres mettent en œuvre pour s'attaquer à ce problème manifestement épouvantable de la pauvreté des enfants au Canada.

M. Dosanjh : Sénateur LeBreton, malgré mes propos, je confirme vos statistiques. Je pense qu'elles sont justes et cela prouve qu'il faut faire bien davantage que maintenant.

On a offert la prestation nationale pour enfants il y a quelques années quand j'étais encore au gouvernement en Colombie-Britannique. Cela a été d'une grande utilité car en Colombie-Britannique, elle a été bonifiée pour venir en aide aux familles de travailleurs pauvres.

Je ne pense pas que le gouvernement fédéral a lui seul pourraser cette question. Il nous faut trouver une solution à ces problèmes avec la participation de tous les gouvernements.

Il n'y a pas trop longtemps que je suis en politique fédérale mais je peux vous dire que les politiciens, vous le savez, doivent s'occuper de dossiers qui se font concurrence. Il y en a qui veulent s'occuper de la pauvreté des enfants et j'en suis. Je suis content que vous ayez soulevé cette question car elle me tient beaucoup à cœur. Toutefois, il y aura d'autres gens qui demanderont sans cesse des réductions d'impôt et cela au nom de notre compétitivité à l'échelle mondiale. En l'occurrence, il s'agit de justice dans notre société nationale. Les enjeux sont difficiles. Je n'essaie pas d'éluder la question en disant qu'il n'y a pas de réponse facile mais effectivement, la situation est très très difficile.

Je trouve inquiétant, comme Canadien et comme politicien, que cette question ne soit pas dans le collimateur. Je suis ravi que nous puissions compter sur le Programme de développement de la petite enfance, c'est-à-dire les 5 milliards de dollars que nous avons réservés pour les cinq prochaines années, mais c'est un bien petit pas en avant dans un domaine où il faut faire bien davantage.

Si vous voulez commencer un mouvement dans ce sens, dites-le-moi. Je vous emboîterai volontiers le pas.

Senator LeBreton: You mentioned tax cuts. I cannot help but retort that if all of the money that was spent on the gun registry and all these other programs had gone into child poverty, we might have actually made a little bit of a dent in it. Since you did raise the issue of tax cuts, I would counter that there are many middle income families bordering on the poverty line, and a tax cut would perhaps be quite helpful to them.

Mr. Dosanjh: I am not saying I am opposed to tax cuts. I am saying there are competitiveness pressures from across borders to attract investments.

Senator LeBreton: I am glad you pointed that out.

Senator Oliver: You had them in your first budget, and then you took it out.

Senator LeBreton: Just following up on that, and I agree there are competing interests on this particular issue of child poverty, but what specific plans or initiatives are in place with the territories and the provinces to deal with child poverty? Do you have a specific plan? Are there any specific meetings you will be holding in the near future to address the issue of child poverty?

Mr. Dosanjh: There is a meeting coming up with the first ministers on a host of issues dealing solely with the Aboriginal issues, on education, health, economic development, and other issues, which will be in the fall of this year. We are all working towards that meeting.

In consultation with the Aboriginal communities, Health Canada is working toward the development of an Aboriginal health blueprint to ensure that all Aboriginal people have quality health.

We will also look at the issue of economic development and housing. We will tackle a whole host of issues in that first ministers meeting. The reason we are doing that is we recognize that whether we look at issues around children, housing or around economic development, Aboriginal people lag behind. That has been the case historically, and we need to stem that tide and begin to take them in a direction where all Canadians are going.

[Translation]

Senator Losier-Cool: My question has to do with testimony the committee has heard with respect to a recommendation made by the 2003 Committee on Children's Rights about the establishment of a coordinating body. A number of witnesses have told us that there is a lack of coordination between what is done by one department or another and what is done by the federal government and the provincial government. Do you think we have an organization that could play this coordinating role? Senator Pearson spoke to us about the Commissioner of Children in New Zealand. In Canada, we have an ethics commissioner, an official languages commissioner, and others. Could we have a Commissioner for Children, or some similar agency? Your officials, who are people who set structures up, may have heard about these gaps of this lack of coordination?

Le sénateur LeBreton : Vous avez parlé des réductions d'impôt. Je ne peux pas m'empêcher de répliquer que si tout l'argent que nous avons dépensé pour le registre des armes à feu et tous ces autres programmes avait servi à contrer la pauvreté des enfants, nous aurions peut-être pu en fait infléchir la situation. Vous avez parlé des réductions d'impôt et je vous répondrai qu'il y a bien des familles à revenu moyen qui frisent la pauvreté et une réduction d'impôt pourrait sans doute les aider grandement.

M. Dosanjh : Je n'ai pas dit que j'étais contre les réductions d'impôt. Je dis que pour attirer des investissements étrangers, il faut un environnement compétitif.

Le sénateur LeBreton : Je suis heureuse de vous l'entendre dire.

Le sénateur Oliver : Vous aviez prévu ces réductions dans votre premier budget mais vous avez fait marche arrière.

Le sénateur LeBreton : Je conviens avec vous qu'il y a des éléments qui font concurrence au dossier de la pauvreté des enfants mais quels sont les plans ou les initiatives que vous avez précisément prévus avec les territoires et les provinces pour le régler? Avez-vous un plan précis? Y aura-t-il des rencontres à un moment précis sous peu pour traiter de ce dossier?

M. Dosanjh : Il y aura une rencontre des premiers ministres sur toute une gamme de questions qui touchent exclusivement les Autochtones, l'éducation, la santé, le développement économique, et d'autres dossiers, et elle aura lieu à l'automne de cette année. Nous sommes tous en train de la préparer.

Santé Canada, en consultation avec les collectivités autochtones, est en train d'élaborer un plan détaillé en matière de santé des Autochtones pour leur garantir des soins de qualité.

Nous allons également traiter du développement économique et du logement. À cette réunion des premiers ministres, il y aura toute une gamme de dossiers qui seront traités car effectivement, nous reconnaissons que les Autochtones ont du retard, qu'il s'agisse des enfants, du logement ou du développement économique. Cela ne remonte pas à hier et nous devons renverser la vapeur pour que les Autochtones emboîtent le pas à tous les Canadiens.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Ma question se rapporte à des témoignages que nous avons eus déjà ici, suite à une recommandation du Comité des droits de l'enfant de 2003 qui préconisait un organisme pour faire de la coordination. Il semble — et plusieurs témoins nous l'ont dit — qu'il y ait des lacunes entre ce qu'un ministère fait, ce qu'un autre ministère fait, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Croyez-vous qu'il existe un organisme qui joue ce rôle de coordination? Le sénateur Pearson nous a parlé de la commissaire aux enfants en Nouvelle Zélande. Au Canada, nous avons un commissaire à l'éthique, un commissaire aux langues officielles et autres. Pourrait-on avoir un commissaire aux enfants ou un organisme du genre? Vos officiels sont des personnes qui mettent des choses en place, peut-être ont-ils entendu parler de ces lacunes ou de ce manque de coordination?

[English]

Mr. Dosanjh: Having come from the provincial government to the federal government, I can tell you that a lack of coordination exists at all levels of government and remains a serious issue.

A children's commissioner or a child and youth advocate can provide a certain focus, and can advocate on behalf of children's issues, and I believe that is something that you are obviously considering. I look forward to your report and to the suggestions that you might have.

Minister Dryden is working on issues of coordination as well as early childhood development. We need to have better coordination not only on the issues of children but also on other issues, and I certainly get that message.

I look forward to your report as to how you think we can better deal with the issue, including possibly having a commissioner for children.

[Translation]

Senator Losier-Cool: Is there an organization in place at the moment that could play this role, so that we would not have to set up another one?

[English]

Ms. Walker: It depends on what one means by "take on this role." There are organizations in the non-governmental sector, the Canadian Coalition for the Rights of Children, for example, which wrote the first response to the UN, the NGO report. It is a group that coordinates and works with all of the NGOs. This group and others are unable to access the same coordination within government.

Within government departments, nothing exists that would coordinate all the activity concerning children across the departments. At one time, there was a children's bureau in design, and then there was a children's bureau created within Health Canada, which over time, has evolved. However, there is not one specific organization to coordinate or gather information about the activity both within and outside of government.

Senator Losier-Cool: Our committee is looking at the Convention on the Rights of the Child, and we have realized from the witnesses we have heard that Canadians do not know much about that convention.

Ms. Walker: You are absolutely right.

Senator Losier-Cool: Maybe we could start with a certain program or certain coordinating group that will at least sensitize Canadians to the Convention on the Rights of the Child?

Ms. Walker: That has been the main mission of the Canadian Coalition for the Rights of Children. The Canadian coalition is comprised of non-governmental organizations from across Canada. It is a coalition, not an entity in itself or a stand-alone organization, and its purpose is to raise awareness about the

[Traduction]

M. Dosanjh : Étant donné qu'auparavant j'étais au gouvernement provincial, je peux vous dire que le manque de coordination nuit aux pouvoirs publics à tous les échelons et que cela demeure une question grave.

Un commissaire à l'enfance ou un défenseur des enfants et des jeunes rehausserait le profil de ce dossier qu'il pourrait défendre, et je pense que c'est une chose que vous envisagez de recommander assurément. Je suis impatient de lire votre rapport et les suggestions que vous ferez.

Le ministre Dryden s'occupe de la coordination en même temps que du développement de la petite enfance. Il nous faut une meilleure coordination pas seulement en ce qui concerne les enfants mais à d'autres égards, et j'ai certainement compris cela.

Je suis impatient de lire votre rapport qui offrira des conseils sur la façon de procéder, notamment la possibilité de nommer un commissaire à l'enfance.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Sans créer un autre organisme, y a-t-il actuellement un organisme qui pourrait assumer ce rôle?

[Traduction]

Mme Walker : Tout dépend de ce que l'on entend par « assumer ce rôle ». Il existe des organisations non gouvernementales, par exemple, la Coalition canadienne pour les droits des enfants qui a rédigé la première réponse à l'intention des Nations Unies. Cette coalition coordonne le travail des ONG et collabore avec elles. Ce groupe et d'autres ne peuvent pas compter sur la même coordination au sein du gouvernement.

Dans les ministères, il n'y a pas de structure qui coordonne toutes les activités des divers ministères à l'intention des enfants. À un moment donné, on a envisagé de créer un bureau des enfants, et il y a eu ensuite un bureau des enfants à Santé Canada qui avec le temps a évolué. Toutefois, il n'y a pas d'organisation qui s'occupe spécifiquement de coordonner les activités ou de réunir l'information concernant les activités au sein du gouvernement comme à l'externe.

Le sénateur Losier-Cool : Notre comité étudie la Convention relative aux droits de l'enfant et d'après les témoins que nous avons entendus, les Canadiens ne connaissent pas bien cette convention.

Mme Walker : Vous avez tout à fait raison.

Le sénateur Losier-Cool : Nous pourrions peut-être commencer avec un programme ou un groupe de coordination qui au moins sensibiliserait les Canadiens à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mme Walker : C'est la mission essentielle de la Coalition canadienne pour les droits des enfants. La coalition canadienne est constituée d'organisations non gouvernementales des quatre coins du pays. C'est une coalition, et non pas une entité en tant que telle, ou une organisation autonome, et elle a pour objectif de

convention. They share information among universities. I believe Katherine Covell has already spoken to you about some of the curriculum development they are doing. They share information about promotional materials. They received a little bit of money from HRSD to do a variety of workshops across Canada to get communities to look at community legislation in terms of how it affects children through the lens of children's rights.

That began to affect children's safety and transportation, playgrounds and schools. Within a variety of organizations, whether the YM-YWCA or the teachers' college, they were able to mobilize a tremendous amount of energy about the Convention on the Rights of the Child. However, their funding is project-based and tenuous. That was its purpose in its design and creation, and Senator Pearson was its first chair and will be its honorary chair forever and ever.

I am no longer on the board, but I have been on that board for a number of years myself, so there is a bias there.

Senator Oliver: The preamble to the Convention on the Rights of the Child, which is the subject matter of our committee, discusses the importance of the role of the family in looking after and protecting children, and states that the family should be afforded the necessary protection and assistance so that it can fully assume its responsibilities within the community. This so that the family can be strong, able to support the children, keep them from poverty and give them the help and protection they need.

The Government of Canada, a number of years ago, said that four groups were in need of special measures: the Aboriginal, the disabled, women, and visible minorities. Nowhere in any of the remarks you have made today have I seen any mention of special measures for poor Black children or poor other visible minority children who are stuck in the cycle of poverty, poor health care and assistance, particularly if they live in rural parts of the country.

I do not understand why this government repeatedly does so little for Black people and visible minorities in this regard.

Please enlighten me why you mentioned the other three target groups and not the fourth.

Mr. Dosanjh: Senator Oliver, there are two or three different programs. I think I mentioned some of those programs.

Senator Oliver: You mentioned the Aboriginal and the disabled programs.

Mr. Dosanjh: There are some national children's programs, for example, the Canada Prenatal Nutrition Program.

Senator Oliver: What does that do for Black children?

sensibiliser la population à la convention. Il y a échange de renseignements entre les universités. Je pense que Katherine Covell vous a déjà parlé de ce que la coalition fait pour élaborer des programmes d'enseignement. Elle diffuse des renseignements sur ce qui existe en matière de promotion. La coalition a reçu une petite somme de RHDSC pour organiser des ateliers à l'échelle du pays afin que les collectivités prennent connaissance des mesures législatives qui les concernent et qui concernent les enfants et leurs droits.

Cela a eu une incidence sur le transport et la sécurité des enfants, les terrains de jeu et les écoles. Par le truchement d'une gamme d'organisations, le YM-YWCA ou une école normale, la coalition a pu mobiliser une grande quantité d'énergie à propos de la Convention relative aux droits de l'enfant. Toutefois, le financement accordé est ponctuel, suivant chaque projet, et peu abondant. C'était l'objectif lors de la conception et de la création de la coalition et le sénateur Pearson en a été la première présidente. Elle sera présidente honoraire à tout jamais.

Je ne fais plus partie du conseil d'administration mais j'y ai siégé pendant bien des années, de sorte que j'ai un peu un parti pris.

Le sénateur Oliver : Le préambule de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est à l'étude au comité, évoque l'importance du rôle de la famille sur le plan des soins et de la protection accordés aux enfants, et affirme que la famille doit avoir l'aide et la protection nécessaires pour pouvoir assumer pleinement ses responsabilités au sein de la collectivité. On souhaite que la famille soit solide, capable d'apporter soutien aux enfants, pour qu'ils ne tombent pas dans la pauvreté, et on dit qu'elle doit leur fournir l'aide et la protection dont ils ont besoin.

Il y a quelques années, le gouvernement du Canada a décrété que quatre groupes devaient faire l'objet de mesures spéciales : les Autochtones, les personnes handicapées, les femmes et les minorités visibles. Dans tout ce que vous avez dit aujourd'hui, vous n'avez pas parlé de mesures spéciales à l'intention des enfants noirs ou des enfants pauvres appartenant à d'autres minorités visibles qui s'enlisent dans le cycle de la pauvreté, des piètres soins de santé, surtout s'ils habitent dans les régions rurales.

Je ne comprends pas pourquoi ce gouvernement fait si peu pour les Noirs et les minorités visibles en l'occurrence.

Dites-moi pourquoi vous citez les trois autres groupes cibles et non pas le quatrième.

M. Dosanjh : Sénateur Oliver, il existe deux ou trois programmes à cet effet. Je pense que je les ai évoqués.

Le sénateur Oliver : Vous avez parlé des programmes à l'intention des Autochtones et des personnes handicapées.

M. Dosanjh : Il y a des programmes nationaux à l'intention des enfants, par exemple, le Programme canadien de nutrition prénatale.

Le sénateur Oliver : Qu'est-ce que cela apporte aux enfants noirs?

Mr. Dosanjh: I am not aware of the rural areas. I will grant you that when you go across major urban centres you have a huge number of families and children left behind. That is true across the country in major urban centres. I am less aware of that, but I am aware of the issue.

I think those children come from a whole host of backgrounds. In the Greater Toronto Area, many of them might be Black. In the Atlantic provinces, some of them might be Black. These national programs address all of those children. I do agree. I am not aware of any specific programs for Black children.

Senator Oliver: I am certain that there are not any and I am asking you why not, because they are in such need of special measures. Many of them are poor, many are stuck in poverty, and they need help.

Mr. Dosanjh: One reason you might have more programs for Aboriginal children within the federal machinery is that we provide health care. As the federal Crown, we have a fiduciary relationship with the Aboriginal people. We are primarily responsible for Aboriginal issues, whereas provinces are responsible for the other issues.

That is not an excuse, but it may explain why the federal programs target our primary area of responsibility while local, regional, and provincial programs focus on the kind of programs where you are suggesting they ought to be.

I am happy to take note of your concern, and I will in fact go back and study the issue myself. You obviously feel very strongly about it, and you obviously have legitimate reasons to feel that strongly.

Senator Oliver: I would have thought that the development of good public policy would include all of the groups that need special measures and special attention, not just some. That is my concern.

Ms. Stone: Senator Oliver, in our Community Action Plan for Children and the Prenatal Nutrition program in the urban centres, sponsor organizations run these centres on our behalf, and the sponsor organization is usually set up in a community where there is a community of need. If it is a predominantly Black community in Nova Scotia or a Somali community in Toronto, the Prenatal Nutrition Program or the Community Action Program for Children adapts to suit their needs.

We try to make these programs as culturally relevant to the particular community as we can. Those centres also become hubs where the province or the territory — in this case, it would be the province in those cities — or the municipality can hook in their programs to serve that particular community as well. It is certainly aimed at children and their families that are facing difficult life conditions.

M. Dosanjh : Dans les régions rurales, je ne sais pas. Quand on va dans les grands centres urbains, on constate qu'un grand nombre de familles et d'enfants sont laissés pour compte. Cela est vrai d'un bout à l'autre du pays dans les grands centres urbains. Je connais moins bien la situation en régions rurales mais je suis au courant du problème.

Je pense que les enfants que nous aidons sont de toutes les origines. Dans la région de Toronto, il y a beaucoup de Noirs. Dans les provinces de l'Atlantique, il y en a également. Ces programmes nationaux visent tous les enfants. J'en conviens. Que je sache, il n'y a pas de programmes précisément à l'intention des enfants noirs.

Le sénateur Oliver : Je suis sûr qu'il n'y en a pas et je vous demande pourquoi. Étant donné qu'ils ont besoin de telles mesures spéciales. Beaucoup d'entre eux sont pauvres, ils s'enlisent dans la pauvreté, et ils ont besoin d'aide.

M. Dosanjh : Nous dispensons des soins de santé aux enfants autochtones et cela pourrait expliquer pourquoi le gouvernement fédéral leur offre plus de programmes. Nous sommes la Couronne et nous avons une relation fiduciaire avec les peuples autochtones. Il nous incombe au premier chef de nous occuper des dossiers autochtones, alors que les provinces sont responsables d'autres domaines.

Ce n'est pas une excuse mais cela explique peut-être pourquoi les programmes fédéraux visent notre premier secteur de responsabilité alors que les programmes locaux, régionaux et provinciaux seraient responsables des programmes que vous évoquez.

Je prends note de votre inquiétude et je vais me renseigner et analyser la situation. Cette question manifestement vous tient à coeur et manifestement il y a de bonnes raisons à cela.

Le sénateur Oliver : J'aurais cru que l'élaboration d'une bonne politique d'intérêt public tiendrait compte de tous les groupes qui ont besoin de mesures spéciales ou d'attention spéciale, pas seulement certains d'entre eux. C'est ça qui m'inquiète.

Mme Stone : Monsieur le sénateur, nous offrons dans les centres urbains notre Plan d'action communautaire pour les enfants et notre programme de nutrition prénatale. Des organismes parrains gèrent ces centres en notre nom et ils sont généralement établis dans les collectivités où certaines clientèles ont des besoins particuliers. S'il s'agit d'une collectivité à prédominance noire en Nouvelle-Écosse ou d'une collectivité somalienne à Toronto, on adapte le Programme de nutrition prénatale ou le Programme d'action communautaire pour les enfants à leurs besoins particuliers.

Nous tâchons d'adapter ces programmes le plus possible à la culture de la collectivité en question. Ces centres deviennent des plaques tournantes auxquelles la province ou le territoire — dans ce cas, la province — ou encore les municipalités peuvent rattacher leurs programmes qui sont destinés à la même collectivité. Ces programmes s'adressent aux enfants et aux familles qui vivent dans des conditions difficiles.

The beauty of the Community Action Program for Children, for example, CPNP, is we know we are reaching by census about 60 per cent of low-income women and children across the country. We know that we are reaching 40 per cent of pregnant teens in the urban centres as well, and that is where presumably you will find the majority of your Black children in need. We do not count children by race because it serves all Canadians in need. I am sure that in those cities large numbers of Black families attend these programs. I am certain the sponsoring organization would try to adapt those programs to meet the needs of that particular community in that particular area of the city.

Senator Oliver: Thank you for that. I raised this because the minister said that the Government of Canada is involved in investments to enhance financial assistance for children in poor families to end the cycle of poverty. That is from whence my question flows.

Mr. Dosanjh: Senator Oliver, there is no question in my mind, and I am sure there is no question in your mind, that we are not doing enough. We are falling behind on the issue of children generally and on the issue of poverty amongst children specifically. I will not quibble with you on that point.

I would be happy to hear from you if there are populations of children specifically left out and welcome any of your ideas on how better we can address those populations.

The Chairman: Mr. Minister, we are discussing the Convention on the Rights of the Child that Canada signed, ratified, and presumably, therefore, wishes to make part of its national law. The rights under the convention are not optional, they are mandatory.

Do you and your officials look to the convention as a binding document?

Mr. Dosanjh: Senator Andreychuk, when nations enter into international obligations and international conventions, one assumes, and I do as well, that we look upon those as obligations. We just recently signed the FCTC, a treaty on tobacco control, and I assume that when I pushed that through the cabinet, we meant to comply with each part of that treaty. Whether we are able in reality to live up to the obligations that we have signed on to is another question. You probably know the answer better than I do. I would stand fully admonished by you if we have not lived up to the obligations, but I understand the thrust of your question.

The Chairman: I wish we had more time to go into that, but I think you are getting the gist of our concern.

Your department and the Department of Justice put these reports in on behalf of Canadians, whether represented at a provincial or federal level. There is only one report that goes to the monitoring body of the Convention on the Rights of the Child.

Le Programme d'action communautaire pour les enfants, ou PACE, réussit à rejoindre, d'après les données du recensement, quelque 60 p. 100 des femmes et enfants à faible revenu au Canada. Nous savons que nous rejoignons 40 p. 100 des adolescentes enceintes dans les centres urbains, où l'on trouve vraisemblablement la plupart des enfants noirs dans le besoin. Nous ne recensons pas les enfants en fonction de leur race parce que le programme s'adresse à tous les Canadiens dans le besoin. Je suis convaincue que dans les grandes villes, un grand nombre de familles noires bénéficient de ces programmes. Je sais que l'organisme parrain essaie d'adapter ces programmes aux besoins de cette clientèle dans le quartier où elle se concentre.

Le sénateur Oliver : Merci de votre réponse. Si j'ai soulevé cette question, c'est parce que le ministre a dit que le gouvernement du Canada investit davantage dans l'aide financière destinée aux enfants de familles pauvres pour mettre fin au cycle de la pauvreté. Voilà la raison de ma question.

M. Dosanjh : Sénateur Oliver, je sais très bien, et je suis sûr que vous le savez aussi, que nous n'en faisons pas assez. Nous perdons du terrain en ce qui concerne les besoins de l'ensemble des enfants et, en particulier, ceux des enfants pauvres. Je le reconnais volontiers.

Si certaines populations d'enfants sont laissées pour compte, je vous inviterais à me le signaler et à me suggérer des moyens de mieux répondre à leurs besoins.

La présidente : Monsieur le ministre, nous discutons de la Convention relative aux droits de l'enfant que le Canada a signée et ratifiée et dont on peut donc présumer qu'il a l'intention de l'intégrer à sa législation nationale. Le respect des droits garantis par la Convention n'est donc pas facultatif, mais obligatoire.

Vous-même et vos fonctionnaires, considérez-vous la Convention comme un document exécutoire?

M. Dosanjh : Sénateur Andreychuk, quand des pays signent des conventions internationales comportant des obligations, on peut présumer, et je le présume effectivement, qu'ils se sentiront liés par ces obligations. Nous venons de signer la Convention-cadre de lutte contre le tabagisme et je présume qu'au moment où j'ai persuadé mes collègues du Cabinet d'y adhérer, j'avais l'intention de respecter toutes les dispositions de ce traité. Il arrive cependant que nous ne soyons pas en mesure de remplir toutes les obligations que nous avons assumées en signant de tels documents. Vous le savez sans doute mieux que moi. J'accepte tout à fait vos réprimandes si nous n'avons pas rempli nos obligations, mais je comprends le sens de votre question.

La présidente : J'aimerais avoir le temps d'approfondir davantage cette question, mais je pense que vous comprenez en gros nos préoccupations.

Votre ministère et le ministère de la Justice présentent ces rapports au nom de la population canadienne, par l'entremise de ses représentants provinciaux ou fédéraux. Il n'y a qu'un seul rapport adressé à l'instance de surveillance de la Convention relative aux droits de l'enfant.

We have had great difficulty finding out how this committee works with the provinces and how you actually come to the report. NGOs have to go about trying to find out the government's position. From time to time, they give their opinion, but that is about it.

Do you believe that it is time to have a more open and transparent way of collating the material and speaking to Canadians about what they believe is a fair assessment of Canada's record under the convention?

Mr. Dosanjh: Let me turn that around. Are you suggesting that we receive public input in the preparation of the report?

The Chairman: I am suggesting public input and parliamentary input into making the report. After the report from the committee comes back, there is no method to have it filed in Parliament. There is no formalized way of looking at the results to see how Canada is adjusting or changing as a result of the report and its comments. Going in and coming out are equally important if we are to adhere to an instrument.

Mr. Dosanjh: I agree. From my perspective, filing a report in Parliament can be done without legal necessity. You can just do it by tradition, so that is not as important an issue, but the preparation of the report, the collation of the information and feeding it back to the people so that they know how we are doing every time that report goes out, that provides an impetus for people and politicians to work harder. I assume that is the direction you are going, and I am with you on that. I assume you will make some recommendations in that regard.

The Chairman: I should say that we have heard that one of the problems with children is that they do not have the right to vote, so that they do not always get the attention of politicians at the right moment, and the committee here is trying to look into that issue.

Senator Stratton: My apologies, chair, for coming in late.

Senator Andreychuk asked my question with respect to the UN Convention on the Rights of the Child. When you look at it and read it, you are rather disturbed by the report, and second, by the fact that poverty has gone up and has not gone down with respect to children, and that is a basic human right. I would hope that you would charge someone, or some committee, such as this one, for example, to look at how we can address these two issues in the future, because this committee is probably well disposed to do that for you or on your behalf.

Mr. Dosanjh: Thank you.

The Chairman: There was a second round, minister, but I think we are going to let you go on time.

Thank you for giving us an opportunity to alert you to some of our concerns around the convention so when we file our report you can take note and put into action our recommendations.

Nous avons beaucoup de mal à comprendre comment ce comité travaille avec les provinces et comment ce rapport est préparé. Les ONG doivent essayer de connaître la position du gouvernement. De temps à autre, elles donnent leur avis, mais c'est tout.

Croyez-vous qu'il faudrait trouver une façon plus ouverte et transparente de recueillir l'information et d'obtenir des Canadiens leur avis sur la façon dont le Canada remplit ses obligations en vertu de la Convention?

M. Dosanjh : Permettez-moi d'aborder votre question sous un autre angle. Proposez-vous que nous recueillions les avis de la population au moment de préparer le rapport?

La présidente : Je propose que l'on recueille l'avis de la population et des parlementaires au moment de rédiger le rapport. Une fois que le rapport nous revient du comité, il est impossible de le déposer au Parlement. Il n'y a pas de mécanisme qui permet d'en examiner les résultats pour voir si le Canada s'adapte ou donne suite aux observations formulées dans le rapport. Pour respecter un document de cette nature, il est tout aussi important de contribuer au rapport que d'y donner suite.

M. Dosanjh : Je suis d'accord avec vous. À mon avis, on peut déposer un rapport devant le Parlement sans être tenu légalement de le faire. On peut le faire en vertu des traditions, ce qui ne pose pas vraiment de difficulté. Cependant, la préparation du rapport, la collecte d'information et la diffusion des résultats de ce rapport à la population de manière à la tenir informée, tout cela incite les gens et les politiciens à redoubler d'effort. J'imagine que c'est ce à quoi vous pensez et je suis d'accord avec vous. Je suppose que vous ferez des recommandations à cet égard.

La présidente : Certains témoins nous ont dit que le problème tient en partie au fait que les enfants n'ont pas droit de vote et que, par conséquent, leurs problèmes ne retiennent pas toujours l'attention des politiciens. Notre comité se penche sur cette question.

Le sénateur Stratton : Je m'excuse, madame la présidente, d'être arrivé en retard.

Le sénateur Andreychuk a posé la question qui m'intéresse au sujet de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Quand on lit le rapport, on est troublé par ce qu'il contient mais aussi par le fait que la pauvreté, loin d'avoir régressé, a augmenté chez les enfants, ce qui va à l'encontre d'un droit fondamental de la personne. J'espère que vous allez charger quelqu'un, ou un comité, par exemple le nôtre, de trouver des solutions à ces deux problèmes. Je le dis parce que notre comité est sans doute tout à fait disposé à le faire pour vous ou en votre nom.

M. Dosanjh : Merci.

La présidente : Nous avons prévu un deuxième tour de questions, monsieur le ministre, mais je pense que nous allons vous laisser partir à temps, comme convenu.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de vous faire part de certaines de nos inquiétudes au sujet de la Convention. Ainsi, quand nous présenterons notre rapport, vous pourrez en prendre connaissance et donner suite à nos recommandations.

Mr. Dosanjh: Thank you.

The Chairman: We will take a few minutes to change before the next minister appears.

Our third minister has come down with something as strong as I have and has opted not to come today. We only have Minister Volpe, and he should be here shortly.

Senators, we will reconvene. Could the senators come to the table? We are examining and reporting on Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children and, in particular, the Convention on the Rights of the Child.

We have before us the Honourable Joe Volpe, Minister of Citizenship and Immigration. He is with one other official, and I am sure Mr. Volpe will introduce him.

The Honourable Joe Volpe, P.C., M.P., Minister of Citizenship and Immigration: Thank you very much. I am joined by my able departmental assistant, Mr. Grant.

Mr. Brian Grant, Director General, Strategic Policy and Partnerships, Citizenship and Immigration Canada: My name is Brian Grant. I am Director General of Strategic Policy and Partnerships at Citizenship and Immigration Canada.

Mr. Volpe: Daniel Jean and I were upstairs in another committee. I had to absent myself after a brief opening statement. I must apologize for my tardiness, but there was an issue for which I had to be present.

Mr. Jean is there to provide support for my parliamentary secretary, who so ably took on the baton, as they say in relay races. Mr. Grant is here to provide the appropriate technical support in the event that senators around the table have questions that the minister will be unable to answer.

Keeping that in mind, perhaps I should not say anything and let him answer everything.

Senators, I am a little flattered that you wanted to have me address you on this issue. Typically, this is an issue that is not completely resident within my portfolio, although I am delighted to be here with you.

Over the course of the last little while, I have been looking forward to this with a bit of anticipation and pleasure, in part because this is one of the very many enjoyable firsts during the initial months of my portfolio. Some of the senators around the table will know that we just celebrated — and, I do mean “celebrated” — my fourth month anniversary in this portfolio. I come to you steeped in experience of this department. I say that only partially in jest. One tends to grow old in this portfolio very quickly. In fact, one of my colleagues at the provincial level said, “Is that not one of those portfolios where the ministers have a very short shelf life?” I guess they do.

Four months in, I am still happy to say that the Prime Minister honoured me by giving me an appointment. I have also become aware, obviously, of your interest in our department's

M. Dosanjh : Merci.

La présidente : Nous allons suspendre nos délibérations pendant quelques minutes en attendant l'arrivée de l'autre ministre que nous entendrons aujourd'hui.

Le troisième ministre que nous devons entendre est souffrant et ne sera pas des nôtres aujourd'hui. Le ministre Volpe sera donc le seul à comparaître et il devrait arriver sous peu.

Mesdames et messieurs les sénateurs, veuillez prendre place à la table parce que nous reprenons nos travaux. Nous examinons, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants et, en particulier, la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous recevons l'honorable Joe Vople, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il est accompagné d'une autre personne que M. Volpe voudra sans doute nous présenter.

L'honorable Joe Volpe, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration : Merci beaucoup. Je suis accompagné par mon adjoint ministériel fort compétent, M. Grant.

M. Brian Grant, directeur général, Politique stratégique et partenariats, Citoyenneté et Immigration Canada : Je m'appelle Brian Grant, je suis le directeur général de la Politique stratégique et les partenariats à Citoyenneté et Immigration Canada.

M. Volpe : Daniel Jean assistait avec moi à une réunion d'un autre comité, à l'étage. J'ai dû m'absenter après avoir présenté une brève déclaration. Je vous demande pardon pour mon retard, mais je devais assister à une partie de cette réunion.

M. Jean est resté là-bas pour seconder mon secrétaire parlementaire, qui a fort habilement pris le témoin, comme on dit dans les courses de relais. M. Grant est ici pour seconder son ministre, au cas où celui-ci serait incapable de répondre aux questions des sénateurs.

Dans ces conditions, je me demande si je ne ferais pas mieux de me taire et de le laisser répondre à toutes vos questions.

Sénateurs, je suis quelque peu flatté que vous m'ayez invité à parler de ce sujet. On ne considère généralement pas qu'il relève tout à fait de mon portefeuille, mais je suis ravi d'être des vôtres aujourd'hui.

Il me tardait de vous rencontrer car c'est une des nombreuses premières agréables qui se sont succédé depuis que j'ai assumé ce portefeuille. Certains des sénateurs ici présents savent que nous venons de fêter - et je dis bien « fêter » - mon quatrième mois à la tête de ce portefeuille. J'ai donc une longue expérience à ce ministère. Ce n'est pas tout à fait une blague, car le roulement dans ce portefeuille est impressionnant. Un de mes collègues provinciaux m'a dit : « N'est-ce pas là un portefeuille où l'espérance de vie des ministres est très courte? ». On dirait bien que oui.

Quatre mois après ma nomination, je suis toujours heureux de dire que le premier ministre m'a fait honneur en me confiant ce portefeuille. Par ailleurs, je suis bien au fait de votre intérêt de

commitment to human rights and to the Canadian concept of equality entrenched 20 years ago under section 15 of our Charter of Rights and Freedoms.

I wish to thank you again for inviting me to discuss the equality of humankind from the perspective of the day-to-day work of Citizenship and Immigration Canada.

[*Translation*]

Today, we will exchange views we hold in common with regard to the youngest — and often most vulnerable — members of our society. Your focus as a Senate committee is on the rights that we must afford all children.

This is an obligation Canadians take seriously. We do so partly because it is our duty under international law and our own Charter. I would also add that it is our moral obligation to do so, as men and women, as parents and grandparents.

As a signatory to the United Nations Convention on the Rights of the Child, we must safeguard those most in need of protection among hundreds of thousands of migrants and refugees who are already in Canada or applying to come here.

[*English*]

Speaking of people who come here, may I now introduce Daniel Jean, who has obviously concluded our work upstairs.

We also strive to look after the needs of children, because that is what being Canadian is about. It is a citizenship value that stems from community spirit, not just from legislation. In this respect, I would like to share recent news about four primary issues, all of them interesting and interrelated.

They form an integral part of a wide range of programs for which my department is responsible and accountable. Afterwards, we will have an opportunity to address any activities you might like to know in greater detail.

First, from the best interests of the child perspective, one of our key principles that guide the efforts at CIC is the best interests of the child. It is the foundation of the Convention on the Rights of the Child that is central to Canada's Immigration and Refugee Protection Act. The legislation calls for the best interests of the child to be considered in many immigration and refugee matters that involve children of minority age.

This includes cases dealing with humanitarian and compassionate considerations, adoption, and separation from birth parents, resettlement, and the appointment of guardians.

longue date pour l'engagement de mon ministère à l'égard des droits de la personne et des droits à l'égalité enchâssés il y a 20 ans dans l'article 15 de la Charte des droits et libertés.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invité pour discuter des droits humains du point de vue du travail effectué quotidiennement par les employés de Citoyenneté et Immigration Canada.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous allons échanger nos points de vu concernant les membres les plus jeunes de notre société qui sont souvent les plus vulnérables. Les travaux de votre comité se concentrent sur les droits que nous devons accorder à tous les enfants.

C'est une obligation que les Canadiens prennent au sérieux. Et nous le faisons en partie parce que c'est notre devoir selon la loi internationale et notre propre Charte. Aussi, j'aimerais ajouter que c'est notre obligation morale, comme homme et femmes, parents et grands-parents.

En effet, à titre de signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, le Canada a l'obligation de protéger des milliers d'immigrants et de réfugiés qui se trouvent déjà au Canada ou qui demandent le statut de réfugié.

[*Traduction*]

Permettez-moi maintenant de vous présenter Daniel Jean, qui est maintenant avec moi, la réunion à laquelle il assistait ayant sans doute pris fin.

Nous nous efforçons de protéger les enfants car c'est une des choses qui nous tient à cœur en tant que Canadiens. C'est une des valeurs intrinsèques de la citoyenneté canadienne qui s'inspire de l'esprit de communauté, pas seulement de la loi. À cet égard, j'aimerais partager avec vous des faits récents concernant quatre questions fondamentales, qui sont toutes d'intérêt commun et reliées entre elles.

Elles font partie intégrante d'une grande variété de programmes pour lesquels mon ministère est responsable. Par la suite, j'aurai l'occasion d'aborder toute question que vous aimeriez approfondir.

Premièrement, en ce qui concerne l'intérêt supérieur de l'enfant, l'un des principes fondamentaux qui régissent les activités de CIC est justement le concept de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce concept constitue la pierre angulaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et se trouve au cœur même de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. La loi prévoit que l'on tienne compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans un bon nombre de cas d'immigrants ou de réfugiés qui concernent des personnes mineures.

On pense entre autres aux cas comportant des considérations d'ordre humanitaire et aux cas relatifs à l'adoption, aux enfants séparés de leurs parents biologiques, au rétablissement et à la désignation de tuteurs légaux.

[Translation]

Since the implementation of the Immigration and Refugee Protection Act on June 28, 2002, CIC has updated its guidelines for officers responsible for making humanitarian and compassionate decisions when migration or refugee claims affect children.

The improved guidelines were published in May 2005, in the departmental program/policy manual that immigration officers use when processing cases involving such sensitive, far-reaching issues.

In May 2005, we launched an innovative training module for officers who handle humanitarian and compassionate cases. The program of instruction is giving officers a better understanding of the principle of "best interest of the child" and its relevance to our work.

[English]

We do not operate in isolation at CIC. We collaborate with other federal departments, administrations and provincial authorities. An effective legislation framework is in place whereby organizations function in a cooperative manner in matters of overseas adoption. Our common goal is to ensure that the best interests of children being sponsored to come to Canada as a result of international adoption are upheld. Similarly, when cases involve children who have become separated from their original family unit, their safety is ensured and the risk of exploitation or abuse is mitigated.

I mentioned that the best interest of the child is a key consideration, but it does not outweigh all other factors. Other elements must, of course, come into play when a case officer examines the various considerations in the balance. Let us say that the best interests of the child are one of the many important factors taken into account when an officer assesses a case.

Second, one of these issues is, of course, family reunification.

[Translation]

The reunification of immediate family members has long been a cornerstone of Canadian immigration policy. This key to social stability and integration also takes on a high profile in the Convention on the Rights of the Child.

New refugee protection regulations were tabled three years ago, in June 2002. Since then, CIC has streamlined the procedure for processing applications filed from outside Canada by the spouses and children of refugees already in Canada.

The family member already in our country is considered "protected" and can now be granted "landed" status even before the overseas family's application has been assessed. Hence, we accelerate the process from two directions at once.

[Français]

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, le 28 juin 2002, CIC a procédé à la mise à jour de ses directives à l'intention des agents chargés de rendre des décisions fondées sur des considérations humanitaires lorsque l'approbation ou le rejet d'une demande d'immigration ou d'asile est susceptible d'avoir des répercussions sur des enfants.

Les directives à jour ont été publiées en mai 2005 dans le Guide sur les programmes et politiques ministériels utilisés par les agents d'immigration pour traiter les cas délicats et dont les répercussions sont aussi importantes.

En mai 2005, nous avons également mis un module de formation novateur à la disposition de tous les agents qui traitent des cas de considération humanitaire. Le programme de formation permet aux agents d'acquérir une meilleure compréhension du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et de son importance dans notre travail.

[Traduction]

CIC ne travaille pas en vase clos et peut compter sur l'appui d'autres instances fédérales et provinciales. Un cadre législatif efficace a été mis en place et permet à toutes les organisations partenaires de collaborer dans les dossiers d'adoption internationale. Notre objectif commun est de veiller à ce que l'intérêt supérieur des enfants soit maintenu lorsque ceux-ci sont parrainés pour venir au Canada dans le cadre d'une adoption internationale. Nous veillons aussi à la sécurité des enfants séparés de leurs parents et nous faisons en sorte de réduire tout risque d'exploitation ou d'abus.

J'ai déjà précisé que l'intérêt supérieur de l'enfant constituait une considération de tout premier ordre dans notre travail, mais cette considération ne l'emporte pas sur toutes les autres. Nous devons, bien évidemment, tenir compte d'autres éléments lors du traitement d'un cas. Disons que l'intérêt supérieur de l'enfant est l'un des nombreux facteurs pris en compte par les agents, au moment de l'évaluation des cas.

La réunion des familles est donc l'un de ces sujets importants.

[Français]

La réunion des membres de la famille immédiate est depuis longtemps une composante fondamentale de la politique canadienne sur l'immigration. Cet élément clef de la stabilité sociale et de l'intégration réussie est également l'un des principaux objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires sur la protection des réfugiés, en juin 2002, CIC a simplifié la procédure visant le traitement des demandes présentées à l'étranger par des conjoints et les enfants de réfugiés se trouvant déjà au Canada.

Le membre de la famille séjournant dans notre pays est considéré comme une personne protégée et le statut d'immigrant admis peut lui être accordé avant même que la demande des autres membres de sa famille à l'étranger n'ait été évaluée. Ainsi, nous accélérons le processus tant d'un côté que de l'autre.

[English]

For the year 2004, CIC originally predicted it would be in a position to process upwards of 4,000 overseas applications from the spouses and children of convention refugees already in Canada. I am pleased to say that my department actually surpassed this target by 50 per cent last year. The final count was 6,000 applications.

With respect to children who have become separated from their refugee families who live in war zones or who do not benefit from parental care, we consider them to be “at risk.”

Our specialists overseas assign more importance than ever to the need to ensure the safety and security of children under these circumstances. The cases of those who do not possess identity documents are reviewed with more flexibility than in the past, keeping in mind the difficulty that exists in some nations in obtaining proof of identity. In the same context, any future changes to the refugee determination system will offer the most humanitarian consideration possible to children and their families.

I would be remiss at this point if I neglected to mention one of our sister organizations, one of the unsung heroes in the fields of children’s rights, repatriation and family reunification. This is the Ottawa-based International Social Service Canada. For over 50 years, and through several name changes, International Social Service Canada, or ISS, has been a low-key but committed partner of government in reaching out to Canadians in distress throughout the world. There is a small agency that operates under a modest federal grant. However, with a large base of volunteers, and with affiliates in 120 countries, ISS Canada helps in the rescue of hundreds of Canadian children who have been abused, abandoned, kidnapped, separated from their family or smuggled across foreign borders. I know Senator Pearson has been an honorary patron of ISS for some time. Honourable senators will be well acquainted with the tireless devotion of their director, Agnes Casselman. I look forward to being able to thank her in person one day.

The third issue is one of adoption. We proceed from family reunification into another area, which comes to the fore if, sadly, reunification is not feasible. When parents die in times of war, conflict, natural disaster or when they cannot be traced for a long time, ways must be found to ensure stability anew in the lives of children. Overseas adoption is a choice that is growing more popular every year in Canada.

We have no shortage of childless couples or existing families wishing to open their home to, say, a child in need of a hopeful future.

[Traduction]

Pour l’année 2004, Citoyenneté et Immigration avait d’abord prévu être en mesure de traiter 4 000 demandes présentées à l’étranger par les conjoints et enfants de réfugiés au sens de la Convention se trouvant déjà au Canada. Je suis très fier de vous annoncer que l’année dernière, le ministère a surpassé son objectif de 50 p. 100. En tout, 6 000 demandes ont été traitées.

En ce qui concerne les enfants, ceux qui ont été séparés de leur famille réfugiée, qui vivent dans une zone de guerre ou qui ne jouissent pas de la présence de leurs parents, sont considérés comme « à risque ».

Plus que jamais, nos agents à l’étranger accordent une importance primordiale à la nécessité d’assurer la sécurité des enfants qui sont dans cette situation. Ils étudient les cas de ceux qui ne possèdent aucune pièce d’identité avec plus d’ouverture que par le passé, en gardant à l’esprit les difficultés qui sont légion dans certaines régions pour ce qui est de l’obtention de preuves d’identité. Dans le même esprit, tout changement qui pourrait être apporté au système d’octroi de l’asile tiendra davantage compte des motifs d’ordre humanitaire pour les enfants et leur famille.

Je m’en voudrais de ne pas mentionner à ce point-ci une de nos organisations soeurs, un de ces héros méconnus qui travaillent pour le droit de l’enfant, le rapatriement et la réunification des familles. Il s’agit de l’organisme International Social Service Canada, basé à Ottawa. Depuis plus de 50 ans, ayant changé de nom à maintes reprises, ISS Canada s’est avéré pour le gouvernement un partenaire discret mais très engagé qui vient en aide aux Canadiens en détresse partout dans le monde. Cette petite agence dispose d’une subvention fédérale modeste. Cependant, avec l’aide de ses nombreux bénévoles et organismes affiliés dans plus de 120 pays à travers le monde, ISS Canada vient en aide à des centaines d’enfants canadiens victimes d’abus, abandonnés, kidnappés, séparés de leur famille ou victimes de trafic aux frontières. Je sais que le sénateur Pearson est présidente d’honneur d’ISS Canada depuis quelque temps déjà. Les honorables sénateurs sont bien au courant du dévouement sans relâche de sa directrice exécutive, Agnes Casselman. J’aimerais bien pouvoir un jour la remercier en personne.

Le troisième sujet que j’aimerais aborder est l’adoption. Nous passons maintenant de la réunification des familles à un autre domaine qui devient évident si — malheureusement — la réunification ne peut avoir lieu. Lorsque les parents meurent en temps de guerre, pendant un conflit ou à la suite d’une catastrophe naturelle, ou lorsqu’il est impossible de les retracer pendant une longue période, des mesures doivent être prises pour offrir aux enfants un milieu de vie stable. L’adoption internationale est un choix qui suscite de plus en plus d’intérêt au Canada.

Nous ne manquons pas de couples sans enfant ou de familles qui souhaitent ouvrir leur foyer à un enfant qui a besoin d’espoir.

[Translation]

I would be the first to acknowledge that international adoptions are complex and can take a very long time — many months to several years. CIC has no role in the actual adoption nor any control over how long this takes.

Adoption programs fall under the jurisdiction of our provinces and territories. These government agencies currently deal with more than 70 foreign countries from which Canadians adopt. They must contend with 70 different sets of legal requirements and administrative frameworks. Many of these nations are also signatories to the Hague Convention on the Protection of Children and Cooperation in Respect of Intercountry Adoption.

I feel certain of our political counterparts throughout Canada would like to see more standardization among these countries, but caution must be taken when it comes to their sovereignty. Some countries take more time than others to investigate adoptive family backgrounds or security matters and to uphold provisions against exploitation and trafficking.

[English]

For our part, we are empowered to become involved only at that final point when the child has been legally adopted and is ready to travel to Canada. The concluding phase in which we have jurisdiction has taken less and less time over the past few years. Right now, we aim to process adoption cases within six months, and mostly succeed. Keep in mind, though, that is the point at which we receive the application.

Last year, CIC employees handled around 2,000 immigration cases involving international adoptions. One thousand of these children came from China and were processed within one month, not six. About half the rest, another 500 cases from all over the world, were processed within five months from the time of receipt of the forms to the issuance of an entry visa.

I would be reluctant to direct that this six-month limit be further shortened, as we, too, must ensure that such matters as security and health have been thoroughly investigated from a Canadian perspective. Once again, we are talking about the best interests of the children, as well as their adoptive families, being viewed in light of the interests of the nation as a whole.

I believe we have achieved a finely tuned balance and I am happy with the efforts CIC has made in this respect. Please do not think me partisan because it is my department, but because it is a reflection of the reality that comes forward from diligent men and women looking out for the interests of children as well as the national interest of their compatriots in Canada.

Fourth of those principles is the integration in the schools and in society.

[Français]

Je suis le premier à reconnaître que les cas d'adoption internationale sont complexes et peuvent prendre plusieurs mois, voire plusieurs années, CIC n'ayant aucun rôle à jouer dans l'adoption comme telle ni aucun contrôle sur la longueur du processus.

Les programmes d'adoption relèvent des provinces et des territoires. À l'heure actuelle, ces agences gouvernementales transigent avec plus de 70 pays desquels les Canadiens adoptent les enfants. Ces organismes doivent composer avec 70 ensembles différents de prescriptions juridiques et de cadres administratifs. Plusieurs de ces nations ont également paraphé la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Je crois que certains de nos homologues politiques du Canada aimeraient qu'il y ait une normalisation accrue entre ces pays, mais il faut être prudent lorsqu'il est question de la souveraineté des pays signataires. Certains pays consacrent plus de temps que d'autres à évaluer les antécédents des familles adoptives, à mener des enquêtes de sécurité ou à respecter les dispositions contre l'exploitation et le trafic d'enfants.

[Traduction]

Pour notre part, nous ne sommes habilités à participer qu'en phase finale, lorsque l'enfant a été légalement adopté et qu'il est prêt à se rendre au Canada. La dernière étape du processus d'adoption, qui est de notre ressort, nécessite de moins en moins de temps depuis quelques années. Actuellement, nous tentons de parachever les cas d'adoption dans les six mois, et nous y parvenons la plupart du temps. Nous calculons le temps, évidemment, à compter du moment de la réception de la demande.

L'année dernière, les employés de CIC ont traité environ 2 000 cas d'adoption internationale. La moitié de ces cas — 1 000 enfants — étaient originaires de la Chine et les cas ont été traités en un mois, pas six. Environ la moitié des autres cas — 500 enfants en provenance des autres pays — ont été parachevés en cinq mois, le délai étant calculé entre la réception des formulaires et la délivrance d'un visa d'entrée.

J'hésiterais à demander que ce délai de six mois soit davantage raccourci puisque nous devons, nous aussi, nous assurer que les questions de sécurité et de santé, notamment, font l'objet d'une enquête canadienne approfondie. Une fois de plus, il en va de l'intérêt supérieur de l'enfant — ainsi que de la famille adoptive — qui doit être pris en considération au même titre que les intérêts de la nation dans son ensemble.

Je crois que nous avons trouvé un juste équilibre et je suis satisfait des efforts que nos employés ont fournis à cet égard. Je ne dis pas cela parce que j'ai un parti pris en faveur de mon ministère, mais parce que c'est le fruit du travail d'hommes et de femmes dévoués qui veillent à la fois aux intérêts des enfants et à l'intérêt de leurs concitoyens du Canada.

Le quatrième grand principe est l'intégration dans les écoles et la société.

[Translation]

I wish to cover one final issue before closing — a very timely one that has already been raised in your Senate hearings. That is the integration of immigrant children into our schools, and into community life in general. This chapter in the immigration success story means a lot to me as I am a former teacher and school principal myself, and was a “young new Canadian” as well, and I still am.

As it stands, CIC has a series of activities in place to encourage immigrant children to become fully involved in their school and community settings. Through our “host program”, youngsters already living here develop friendships with new arrivals that often last well beyond the latter’s adjustment periods.

Collectively, these young people participate in neighbourhood events, explore the various avenues to active citizenship, and whether they know it or not, lead lives that speak and support of the cultural diversity that unites Canadians across the land.

[English]

We also sponsor a Settlement Workers in Schools program whereby CIC works in partnership with school boards to connect newcomer families to grassroots settlement services. This program builds bridges between schools, parents and children and has demonstrated that there is a link between success in settling and success in the classroom.

I well remember my days as a teacher in Toronto, seeing the difference that companionship and peer acceptance made in the lives of hundreds of young, new Canadians welcomed into my schools.

Our department categorizes all such ambitious ventures under the umbrella of basic settlement services. You may recall that these community integration services received a funding boost of \$298 million in the recent federal budget to be phased in over five years. This support is an investment in our future community leaders, one that will bring a most favourable return on our capital.

Honourable senators, this concludes the highlights of recent initiatives undertaken by the people at Citizenship and Immigration Canada. I am pleased and proud to represent them as minister.

I must also thank this committee for its interest in our commitment to children’s rights.

In this spirit, I quote Senator Pearson’s recent newsletter entitled *Children & the Hill*. She shared a pre-retirement wish by writing:

...I am not alone in the Senate with my concerns...I am hopeful that my Senate colleagues will continue to keep “a watchful eye” on behalf of children.

[Français]

Avant de terminer, j’aimerais aborder un point très à propos qui a déjà été soulevé lors des audiences du Sénat. Il s’agit de l’intégration des enfants immigrants dans nos écoles et dans la vie communautaire en général. Cette question m’intéresse particulièrement car je suis un ancien professeur et directeur d’école et j’ai moi aussi été un nouveau Canadien et je le suis encore.

CIC a mis en place une série d’activités visant à aider les enfants à participer pleinement à leur milieu scolaire et communautaire, grâce à notre programme d’accueil. Les jeunes qui sont déjà au Canada nouent des amitiés avec de nouveaux arrivants et souvent, ces amitiés se cultivent pendant bien des années après la période d’ajustement.

Ensemble, ces jeunes participent aux événements organisés dans leur quartier, explorent différentes façons de devenir des citoyens actifs et, qu’ils le sachent ou non, contribuent à la diversité culturelle qui unit les Canadiens et les Canadiennes de partout au pays.

[Traduction]

Nous parrainons également le programme Travailleurs de l’établissement dans les écoles, qui constitue un partenariat entre CIC, les commissions scolaires et les organismes d’établissement pour fournir des services d’établissement aux étudiants qui viennent d’arriver au pays et leurs familles. Nous jetons ainsi des ponts entre les écoles, les parents et les enfants, et cette initiative nous a permis de prouver qu’il y a un lien entre la réussite de l’établissement et la réussite scolaire.

Je me souviens très bien de l’époque où j’étais professeur à Toronto, où j’ai constaté que les cercles d’amis et l’acceptation des camarades ont fait toute la différence pour des centaines de nouveaux jeunes Canadiens qui fréquentaient mon école.

Mon ministère regroupe toutes les activités de la sorte sous l’égide des services d’établissement de base. Vous vous rappelez sûrement que le récent budget fédéral a accordé une importante aide financière de 298 millions de dollars pour la prestation de ces services au cours des cinq prochaines années. Ce soutien financier représente un investissement pour former les dirigeants communautaires de demain, un investissement qui sera des plus rentables pour notre société.

Honorables sénateurs, ceci conclut mon résumé des récentes initiatives entreprises par les personnes dévouées qui travaillent au ministère de la Citoyenneté et de l’Immigration. Je suis fier de les représenter en tant que ministre.

Je tiens aussi à vous remercier, mesdames et messieurs les sénateurs, pour votre engagement à l’égard des droits des enfants.

Dans cet esprit, je citerai un passage de la récente circulaire du sénateur Pearson intitulée *Children & the Hill*. Elle y exprimait un souhait de préretraite en écrivant ce qui suit :

[...] Je ne suis pas la seule au Sénat à me préoccuper...et j’espère que mes collègues continueront de veiller sur l’intérêt des enfants.

I certainly will, Senator. Although this coming November will see you stand down from the Senate, I know you will stand up and speak up for the children of the world for many years to come.

[*Translation*]

Madam Chairman, I look forward to collaborating with you in whatever efforts you undertake to shape our next generation of community leaders. Right now, I am pleased to take your questions.

[*English*]

The Chairman: Thank you, minister. One issue I have been following, which has been raised with us here, is that children seeking asylum have been put into detention centres, often without the counselling and support services they require as a result of where they have come from and all the problems they have experienced.

It was said that would be rectified. Has that been rectified, to your knowledge?

Mr. Volpe: Madam Chairman, are you referring to detention centres abroad or here?

The Chairman: Let us start with here.

Mr. Volpe: When someone files for political asylum, we have an obligation to verify some basic elements relating to documentation and identity to which I referred in my presentation. It would be the last recourse for people to be detained without the presence of guardians, either family or guardians appointed by the state. The short answer to your question is that such things happen only in pressing circumstances and on the rarest of occasions.

The Chairman: If your officials could provide us with information on how often this has happened, then that would be helpful, with whatever time frame you can put on it, the most current obviously being the most relevant, and for how long they were kept in detention centres.

Mr. Volpe: We would be delighted to do that. As the committee is no doubt aware, some of the responsibilities that used to reside in the Department of Citizenship and Immigration have been devolved to colleagues in another portfolio. My officials have undertaken to get that information from my colleague's department and to relay it to the committee through your clerk.

Senator Pearson: Mr. Volpe, your presentation is clear and appropriate. It is an approach that pays respect to the Convention on the Rights of the Child and it will be helpful for us in preparing our recommendations.

I also appreciate your comment about ISS. I am sure that Aggie Casselman would be delighted to meet with you, to thank you. We must find ways together to ensure that this underrated but important organization continues to do the good work it has been

Pour ma part, je le ferai, sénateur. Et même si vous quitterez vos fonctions en novembre, je suis persuadé que vous continuerez d'œuvrer pour le bien des enfants du monde entier durant les années à venir.

[*Français*]

Madame la présidente, il me tarde de collaborer avec vous dans vos efforts en vue de former les dirigeants communautaires de demain. Je vais maintenant répondre à vos questions.

[*Traduction*]

La présidente : Merci, monsieur le ministre. Vous avez parlé d'un dossier que je suis et qui a été évoqué devant notre comité, celui des enfants demandeurs d'asile qui sont placés dans les centres de détention, où dans bien des cas ils ne reçoivent pas les services d'aide et de counselling dont ils ont besoin à cause de toutes les difficultés qu'ils ont éprouvées dans leur pays d'origine.

On m'a dit qu'on allait remédier à la situation. L'a-t-on fait, que vous sachiez?

M. Volpe : Madame la présidente, parlez-vous des centres de détention au Canada ou à l'étranger?

La présidente : Parlons tout d'abord de ceux qui sont au Canada.

M. Volpe : Quand quelqu'un demande l'asile politique, nous avons l'obligation de vérifier certains éléments d'information fondamentaux qui ont trait aux documents et aux pièces d'identité, comme je l'ai dit dans mon exposé. Si les enfants sont détenus sans la présence de leurs tuteurs, de toute leur famille ou de tuteurs nommés par l'État, c'est en dernier recours seulement. Pour vous donner une réponse succincte, je dirais que de tels cas surviennent uniquement dans des circonstances exceptionnelles et extrêmement rares.

La présidente : Si vos fonctionnaires voulaient bien nous faire savoir combien il y a eu de cas de ce genre, dans une période donnée, cela nous serait utile. Les cas les plus récents seraient naturellement les plus pertinents. Et nous aimerions savoir combien de temps ces enfants ont été détenus.

M. Volpe : Je vous ferai parvenir ces renseignements volontiers. Comme les membres du comité le savent sans doute, certaines responsabilités qui relevaient par le passé du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ont été transférées à d'autres portefeuilles. Les fonctionnaires obtiendront ces renseignements du ministère de mon collègue et les transmettrons à la greffière de votre comité.

Le sénateur Pearson : Monsieur Volpe, votre déclaration était claire et bien sentie. Votre approche respecte la Convention relative aux droits de l'enfant et nous sera utile pour la rédaction de nos recommandations.

Je vous remercie aussi de vos propos au sujet d'ISS. Je suis persuadée qu'Aggie Casselman sera ravie de faire votre connaissance et de vous remercier. Ensemble, nous devons faire en sorte que cet organisme important, qui n'est pas reconnu à sa

doing for so many years. If it did not exist, it would have to be invented. I thank you for those comments on Ms. Casselman's behalf.

I have been following closely the issue of trafficking in women and children for sexual purposes. I was happy to learn on Friday that Canada has been brought back up to tier one by the Americans in their assessment of our behaviour with respect to this issue. It was a matter of consternation for some of the people I know in Foreign Affairs. That is a tribute to the fact that we are working on this issue.

I have three specific questions. How do you get the statistics on trafficking of children into Canada? The RCMP were supposed to begin that process a while ago and I would like to know where that stands now. How does your ministry get intelligence and information with respect to trafficking, given its very clandestine nature? What kind of information-sharing processes are in place with other departments and law enforcement agencies, both domestically and internationally?

Mr. Volpe: As I indicated, we find ourselves working with an array of departments and jurisdictions, not only in Canada but abroad. We are part of a federal interdepartmental working group on trafficking in persons that is co-chaired by the Department of Justice and the Department of Foreign Affairs. The working group is developing an effective, long-term anti-trafficking-of-people-and-children strategy.

We are an important part of that interdepartmental working group, as is, of course, the RCMP. We work with them to identify missing children everywhere around the world. We work closely with other law enforcement partners in countries, especially those where this unfortunate phenomenon is more prevalent.

In some cases, the numbers are estimated. In others cases, unfortunately, the numbers are much more easily identifiable. Through that collaboration, we have been able to get much better empirical data on what is happening and what the implications are for the approach of the entire Government of Canada to this regrettable practice.

My officials will make available to you whatever information is available through our colleagues.

Senator Pearson: I know the challenge is being taken seriously by Canada with our law against trafficking and the tremendous penalties it contains. I always wonder how we find out that these difficult problems exist. We sometimes do not use the better methodology of having people who have been in the process themselves helping us with that. I ask you to think seriously about engaging people who have actually been trafficked. They know how to find out how many people are being trafficked. The rest of us are not very good at finding that out.

juste valeur, puisse poursuivre l'excellent travail qu'il fait depuis de si nombreuses années. S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je vous remercie donc de vos aimables propos, au nom de Mme Casselman.

Je suis de près le dossier du trafic des femmes et des enfants à des fins sexuelles. J'ai été ravie d'apprendre vendredi que les Américains évaluent que le Canada est un partenaire de premier plan pour combattre ce fléau. Cela a semé la consternation chez certaines personnes des Affaires étrangères que je connais. Cela témoigne du fait que nous nous attaquons à ce problème.

J'ai trois questions précises. Comment obtenez-vous les statistiques sur le trafic d'enfants au Canada? La GRC devait commencer à les tenir il y a quelque temps et j'aimerais savoir où l'on en est à présent. Qui transmet à votre ministère des renseignements sur le trafic de personnes, étant donné qu'il s'agit par définition d'une activité tout à fait clandestine? Quels mécanismes vous permettent de communiquer l'information à d'autres ministères et aux corps policiers, au Canada et dans d'autres pays?

M. Volpe : Comme je l'ai indiqué, nous travaillons avec un grand nombre de ministères et d'administrations, non seulement au Canada mais aussi ailleurs dans le monde. Nous faisons partie d'un groupe de travail fédéral interministériel sur le trafic de personnes qui est coprésidé par le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères. Ce groupe travaille à élaborer une stratégie efficace pour contrer le trafic des personnes et des enfants à long terme.

Nous sommes un élément important de ce groupe interministériel, tout comme la GRC. Nous travaillons avec elle à identifier des enfants disparus dans toutes les régions du monde. Nous collaborons étroitement aussi avec d'autres corps policiers dans différents pays, surtout ceux où ce regrettable phénomène est plus fréquent.

Dans certains cas, les statistiques reposent sur des estimations. Dans d'autres, malheureusement, il est beaucoup plus facile de déterminer le nombre de cas. Grâce à cette collaboration, nous avons pu obtenir des données empiriques beaucoup plus solides qui nous permettent de savoir l'ampleur de cette regrettable pratique et ses conséquences pour l'approche que doit adopter le gouvernement du Canada dans ce domaine.

Mes fonctionnaires vous transmettront toute l'information que nous pourrions obtenir par l'entremise de nos collègues.

Le sénateur Pearson : Je sais que le Canada s'est attaqué sérieusement à ce problème en adoptant une loi contre le trafic des personnes qui comporte des sanctions extrêmement lourdes. Je me demande toujours comment nous faisons pour sonder l'ampleur du problème. Parfois, nous nous privons à tort des services de personnes qui ayant elles-mêmes participé au processus sont en mesure de nous aider. Je vous invite à songer sérieusement à recruter des gens qui ont été victimes de ce trafic. Ils savent comment découvrir combien de personnes en font l'objet. Ceux qui n'en ont pas été victimes ont beaucoup de mal à obtenir ces renseignements.

Mr. Volpe: We try to rely on people who are experts in the field, which are the RCMP. On occasion, they do not identify how many missing persons are children, so they give us an estimate.

Your point is well taken in terms of finding out what happens to these children before people enter through our borders. If we are talking about understanding conditions, then we rely very much on our contact and our network through the Canadian International Development Agency and the non-governmental organizations. These organizations are in the field and see what happens to families and what direction many of the survivors of those families end up taking. They are also the first people to know what is going on in terms of the larger demographic movements in the world. The third ones are all partners for Canadian Security and Intelligence Service and the RCMP in terms of observing the movements that are generated by illegal activities.

We try to come up with numbers, which are important for us to identify. For example, some provincial adoption agencies have developed an expertise in understanding the movements of people, the movements of children, the frequency of requests for adoptions, and the mechanisms associated with verifying just how many of those are legitimate.

I cite the odd occasion — as an example, always regrettable, the tsunami disaster — where we wanted to react quickly to what we thought was a humanitarian issue. How do we deal with the numerous children who became orphaned, as a result?

The local agencies and the local authorities were equally concerned, and sometimes we forget that. They were anxious to ensure that the children's best interests were also served. When we entered the field to offer our assistance via the adoption process, some of them said, Hold on, not until we make an accurate identification from our perspective so we can have the children lined up with guardians who are blood relatives.

We work in tandem with many jurisdictions that do not necessarily find themselves with displaced people as a result of a natural disaster. We have worked, and continue to work, in a developing and evolving relationship that allows us to be more secure in the ways that we garner information about circumstances and the individuals that flow from that.

The Chairman: Just to follow up on the statistics, both the literature and the witnesses point out that the most vulnerable in human trafficking are women under the age of 18 who are classified as children under the convention. We often deal with them as adults when they are 16 and 17, when, in fact, we have an obligation to look at them as children. They seem to be the most vulnerable, and we need to pay particular attention to them. If we have any statistics as to that issue, it would be important.

M. Volpe : Nous nous fions à des gens qui sont des experts dans ce domaine, c'est-à-dire la GRC. Ils n'indiquent pas toujours combien il y a d'enfants parmi les personnes disparues; ils nous donnent alors des chiffres estimatifs.

Je prends bonne note du fait que, comme vous l'indiquez, il faut savoir ce qui arrive à ces enfants avant que ces gens entrent au Canada. Pour connaître la situation, nous nous en remettons essentiellement à nos contacts et à notre réseau, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international et des organisations non gouvernementales. Ces organisations travaillent sur le terrain et voient ce qui arrive aux familles; elles voient aussi ce que nombre des survivants de ces familles finissent par faire. Ces organisations sont par ailleurs les premières à percevoir les grands courants démographiques dans le monde. Celles qui existent dans le tiers monde collaborent toutes avec le Service canadien du renseignement de sécurité et la GRC en observant les déplacements associés à des activités illégales.

Nous essayons de savoir combien de personnes sont victimes de ce fléau, ce qui est important pour nous. Par exemple, certaines agences provinciales d'adoption ont développé une expertise dans la compréhension du mouvement des personnes, du mouvement des enfants, de la fréquence des demandes d'adoption et des mécanismes servant à vérifier si ces demandes sont légitimes.

Par exemple, il arrive qu'à la suite d'une catastrophe regrettable, comme le tsunami, nous voulons réagir rapidement à ce que nous percevons comme une crise humanitaire. Comment aider les nombreux enfants qui sont devenus orphelins à la suite de ce désastre?

Nous oublions parfois que les agences et les autorités locales sont elles aussi préoccupées par le sort de ces enfants. Elles aussi tenaient à ce qu'on respecte l'intérêt supérieur des enfants. Quand nous leur avons offert notre aide par l'entremise du processus d'adoption, certaines nous ont demandé d'attendre; elles voulaient s'assurer auparavant qu'il n'était pas possible de confier ces enfants à des tuteurs parent avec eux.

Nous travaillons en tandem avec beaucoup de pays où il n'y a pas nécessairement des personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles. Nous avons toujours œuvré et continuons à le faire dans le cadre d'une relation en évolution qui nous permet de recueillir de l'information plus sûre sur les circonstances et les personnes en cause.

La présidente : J'ai une autre question sur les statistiques. D'après les études parues sur le sujet et les témoins que nous avons entendus, les personnes les plus vulnérables au trafic sont des femmes de moins de 18 ans qui sont considérées comme des enfants aux termes de la Convention. Nous les traitons souvent comme des adultes quand elles ont 16 ou 17 ans alors qu'en fait, nous sommes tenus de les considérer comme des enfants. Elles semblent être les personnes les plus vulnérables et nous devons leur accorder une attention toute particulière. Si vous avez des statistiques à cet égard, il serait important de nous les faire parvenir.

Senator Oliver: Mr. Volpe, I would like to ask a question first in relation to your fourth point that dealt with integration into schools. When you made your presentation, you told us about your host program and later your grassroots settlements program.

You would know, minister, that the United Nations Committee on the Rights of the Child chastised Canada in its concluding observations in 2003. This report should serve as a how-to guide for Citizenship and Immigration Canada on how to better ensure the protection of the interests of the child, but many of the recommendations that were made have not been addressed by Citizenship and Immigration Canada.

The United Nations committee articulated concern over the exclusion of children of migrants from the school system. The UN committee held that this type of policy was de facto discrimination against certain groups of children. I would like you to address that, minister.

The committee went on to say that it requested Canada to ratify the convention on the status of stateless persons of 1954. Without this convention, stateless children do not have easy access to birth registration and citizenship applications. Could you address that for our committee?

Mr. Volpe: I would like to address the first issue. I feel more prepared in that area.

Senator Oliver: Surely, the host program you talked about in your opening remarks does not cover off this scathing indictment from the UN committee. There must be more to it than that.

Mr. Volpe: Senator Oliver, we both have a particular interest in ensuring that the Government of Canada accepts appropriate credit where it is due. By that I mean not only the federal Government of Canada but all governments in Canada that are interested and implicated in the integration of children from elsewhere. When I view that particular report, I view it in the context of what takes place.

First of all, the new Immigration and Refugee Protection Act, IRPA, changed the rules, allowing children of people with irregular status to attend schools. That is what we did from the national level.

In my experience, Senator Oliver, and especially when I was actually earning a living serving the public in a different capacity, what happens is that all school boards throughout the country are responsible under education acts in the provinces. In my own province, Ontario, the school boards are responsible for the education of children under the age of 16. Some school boards take refuge in an environment that says these children are not residents; therefore, they are not our responsibility.

Others take the larger view, the one that we have tried to encourage throughout the entire country. That view is that we are responsible for educating children, period. We have that responsibility. The child's status is not of consequence or of determination in the exercise of that responsibility.

Le sénateur Oliver : Monsieur Volpe, j'ai une question sur le quatrième sujet que vous avez abordé, c'est-à-dire l'intégration des enfants dans les écoles. Dans votre déclaration, vous avez décrit votre programme d'accueil et, plus loin, votre programme d'aide à l'établissement mis en œuvre par des gens de la base.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant a réprimandé le Canada dans ses observations finales en 2003. Citoyenneté et Immigration Canada devrait s'inspirer de ce rapport qui pourrait lui servir de guide pour mieux protéger les intérêts de l'enfant; un bon nombre des recommandations n'ont pas été suivies par le ministère.

Le Comité des Nations Unies a déploré le fait que les enfants d'immigrants soient exclus du système scolaire. Il a statué que cette politique était en fait discriminatoire contre certaines catégories d'enfants. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, monsieur le ministre.

Le comité a demandé au Canada de ratifier la Convention de 1959 sur le statut des apatrides. Dans les pays qui n'ont pas ratifié cette convention, les enfants apatrides n'ont pas facilement accès à leurs certificats de naissance et aux demandes de citoyenneté. Pourriez-vous vous occuper de cette question pour notre comité?

M. Volpe : Permettez-moi de répondre d'abord à votre deuxième question, pour laquelle je me sens plus préparé.

Le sénateur Oliver : De toute évidence, le Programme d'accueil que vous avez mentionné dans votre déclaration ne règle pas les problèmes qui vous ont valu cette condamnation sans équivoque de la part du Comité de l'ONU. Il doit y avoir d'autres mesures outre celle-là.

M. Volpe : Monsieur le sénateur, vous et moi avons tous deux intérêt à faire en sorte que les efforts du Canada soient reconnus lorsque c'est mérité. Je ne parle pas seulement du gouvernement fédéral, mais de tous les gouvernements du Canada qui s'efforcent d'intégrer les enfants venus d'autres pays. Pour ma part, quand j'ai lu le rapport, j'ai tenu compte du contexte dans lequel il s'inscrivait.

Premièrement, la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés a changé les règles et permet désormais aux enfants de personnes dont le statut n'est pas régularisé de fréquenter l'école. Voilà ce que nous avons fait à l'échelle nationale.

D'après ce que je sais, sénateur Oliver, et surtout si je pense à l'époque où je gagnais ma vie à servir le public à un autre titre, il se passe que toutes les commissions scolaires partout au pays sont responsables en vue de lois sur l'éducation provinciales. Dans ma province de l'Ontario, les commissions scolaires sont responsables de l'éducation des enfants de moins de 16 ans. Certaines se défendent en disant que ces enfants ne sont pas résidents; ainsi, qu'elles n'en ont pas la responsabilité.

D'autres considèrent les choses de façon plus large, ce que nous avons essayé d'encourager partout au pays. À savoir que nous sommes responsables de l'éducation des enfants, un point c'est tout. C'est notre responsabilité. Le statut de l'enfant importe peu dans l'exercice de cette responsabilité.

I will be specific to my province in citing an example because that is where I have most experience. We found that some school boards were anxious to educate all children, and others were looking for assistance from other jurisdictions to address the needs of children of irregular status.

I think we have made great strides in ensuring that particular value permeates everywhere in the country. Children who find their way into schools will be educated, and by and large school boards are doing a good job.

We fund the integration process through the host program that calls for having people who will bridge a different experience and culture into the current one. The program ensures that the differences of children from another place do not block the children from complete integration and settlement.

Sometimes the difference is language, sometimes it is social and sometimes cultural, but on all occasions, the program allows people with some expertise to help the children feel comfortable in the new environment. It is not an easy process.

Senator Oliver: You referred to these children as being of irregular status. Today in Canada, 2005, are children of school age who are here with an irregular status able to access the school system fully like Canadian children? Is there still, as the United Nations calls it, de facto discrimination against a certain group of students?

Mr. Volpe: I can repeat what I said earlier, but with a greater definitiveness. Let me answer your question.

Senator Oliver: I want to know the status today.

Mr. Volpe: We do not require children without documentation to have documentation before they go into a school. We have an arrangement where we encourage provinces to ensure that all children attend classes.

Senator Oliver: Could you comment on the concern of the status of stateless persons of 1954?

Mr. Volpe: We are moving in a direction where we will provide refuge for all those who require refugee protection. It may be that some institutions are unhappy that we have not signed on yet, but the more important issue is what we do with those people who come here, whether we acknowledge an implicit legal obligation or whether we abide by an explicit convention.

We try to accommodate all these children into our social and academic environments. Whether we have signed on or not is of secondary significance. We are moving in the direction of signing on to all those institutions.

Senator Oliver: Is that actively being considered then in relation to this?

Mr. Volpe: Yes.

Je parlerai plus précisément de ma province puisque c'est celle que je connais le mieux. Nous avons constaté que certaines commissions scolaires voulaient donner une éducation à tous les enfants alors que d'autres demandaient l'aide d'autres instances pour répondre aux besoins des enfants dont le statut était irrégulier.

Je crois que nous avons beaucoup progressé en nous assurant que c'est cette valeur que l'on défend partout au pays. Les enfants qui réussissent à aller à l'école seront instruits et, en général, les commissions scolaires font bien leur travail.

Nous finançons le processus d'intégration par le programme d'accueil qui demande que des gens apportent une expérience et une culture différentes. Ce programme veille à ce que les différences d'enfants qui viennent d'ailleurs n'empêchent pas les enfants de s'intégrer et de s'établir complètement.

Il s'agit parfois de différences linguistiques, de différences sociales et quelquefois culturelles mais, dans tous les cas, le programme permet aux gens qui ont quelques compétences d'aider les enfants à se sentir à l'aise dans leur nouvel environnement. Ce n'est pas un processus facile.

Le sénateur Oliver : Vous avez dit que les enfants n'avaient pas un statut régulier. Aujourd'hui, au Canada, en 2005, les enfants d'âge scolaire sans statut régulier peuvent-ils aller à l'école tout comme les enfants canadiens? Existe-t-il encore une discrimination de facto, comme l'appelle les Nations Unies, contre un certain groupe d'élèves?

M. Volpe : Je peux répéter ce que j'ai dit tout à l'heure mais de façon encore plus ferme. Je répondrai à votre question.

Le sénateur Oliver : J'aimerais connaître la situation d'aujourd'hui.

M. Volpe : Nous n'exigeons pas que les enfants qui n'ont pas de papier en aient avant d'entrer à l'école. Nous avons un système qui nous permet d'encourager les provinces à veiller à ce que tous les enfants aillent à l'école.

Le sénateur Oliver : Qu'en est-il du statut des personnes apatrides de 1954?

M. Volpe : Nous allons dans un sens qui nous permettra d'offrir refuge à tous ceux qui en ont besoin. Peut-être que certaines institutions sont insatisfaites du fait que nous n'ayons pas encore signé mais la question la plus importante est de savoir ce que nous faisons des gens qui viennent ici, si nous reconnaissons une obligation légale implicite ou si nous faisons les choses par une convention explicite.

Nous essayons d'intégrer tous ces enfants dans nos milieux sociaux et scolaires. Que nous ayons signé ou non est secondaire. Nous nous préparons à signer dans tous les cas.

Le sénateur Oliver : Est-ce quelque chose à quoi l'on réfléchit activement?

M. Volpe : Oui.

Senator LeBreton: Within the last several weeks, as I am sure you are aware, the Canadian Bar Association stated that it is concerned about the large backlog in processing parental sponsorship applications that have been filed overseas. The Canadian Bar Association claims that the wait for these applications can extend to over five years.

Has this backlog affected cases of separated children and, if so, does the department know how many of these backlogged cases involve children under the age of 18 who are seeking to have a parent enter Canada?

Mr. Volpe: I am not sure that we have a breakdown of all the numbers. You are probably referring to a report of one member of the Canadian Bar Association. I was pleased to make the announcement not that long ago that we wanted to eliminate the backlog of parents and grandparents in the system. In part, this move was because we recognized the importance of having parents and grandparents form part of the whole process of a cohesive social unit as people adapt in a new environment.

There are about 110,000 such people in that backlog. It is true that processing those individuals could take a considerable amount of time, in some places longer than in others. We moved on two fronts, Senator LeBreton. We said that, in the context of the range of people who would be accepted for landing under the parliamentary plan for this year and the coming year, we would exercise the space we had for the processing of an additional 12,000 parents and grandparents. We would increase the number, essentially, by an additional 200 per cent. We were to have 300 per cent of what we had the previous year. We went from 6,000 to 18,000 for this year, and 6,000 to 18,000 for next year, for a total of 36,000 out of the 110,000 over a two-year period. Over this period we are building a parliamentary plan to present to the House of Commons with respect to numbers for immigration and the mix within that total range.

The third thing we did, because we believe that we should reunite families as best and as quickly as possible, was to provide for all those sponsored parents and grandparents the opportunity to come here on multiple entry visas for the duration of five years while their applications are being processed, effectively eliminating the 110,000 backlog. Presumably, if we could snap our fingers and people would comply, it could be done overnight, but legislatively, or in terms of regulations, we accepted that we would unite those parents and grandparents with their families immediately.

The fourth item on that particular initiative was to include under that grouping all dependent children of those parents who were in a sponsored category, so that we would eliminate even further the potential of separating children from their immediate family, in this case parents.

I think we have already moved in that direction, Senator LeBreton. I am happy to say that at this stage of the game, if there is a problem still, it is because operationally we are gearing up to make this matter quickly addressable. You can imagine, from an operations point of view, my officials abroad would have been

Le sénateur LeBreton : Ces dernières semaines, comme vous le savez certainement, l'Association du Barreau canadien a déclaré qu'elle s'inquiétait du gros retard qu'il y avait dans le traitement des demandes de parrainage de parents présentées à l'étranger. L'Association prétend que cela peut prendre plus de cinq ans.

Est-ce qu'il y a des cas d'enfants et, le cas échéant, le ministre sait-il combien de ces cas en souffrance touchent des enfants de moins de 18 ans qui attendent qu'un de leurs parents entre au Canada?

M. Volpe : Je ne suis pas sûr que nous ayons toute la ventilation. Vous faites probablement allusion à un rapport d'un membre de l'Association du Barreau. J'ai eu le plaisir d'annoncer il n'y a pas si longtemps que nous voulions éliminer l'arriéré pour les parents et les grands-parents. C'est en partie parce que nous avons reconnu l'importance des parents et des grands-parents dans la cohésion sociale nécessaire pour s'adapter à un nouvel environnement.

Il y a environ 110 000 personnes qui sont touchées par cet arriéré. Il est vrai que le traitement de ces dossiers pourrait prendre énormément de temps, dans certains cas plus longtemps que dans d'autres. Nous avons bougé sur deux fronts, sénateur. Nous avons dit que pour les gens qui seraient acceptés d'un contexte du plan parlementaire pour cette année et l'année à venir, nous exercerions nos pouvoirs pour traiter les dossiers de 12 000 parents et grands-parents de plus. Que nous augmenterions ainsi le nombre de quelque 200 p. 100. Nous devions avoir 300 p. 100 de ce que nous avions l'année précédente. Nous sommes passés de 6 000 à 18 000 cette année, et de 6 000 à 18 000 pour l'année prochaine, pour un total de 36 000 sur les 110 000 en deux ans. Au cours de cette période, nous nous dotons d'un plan parlementaire à présenter à la Chambre des communes au sujet des chiffres à retenir pour l'immigration et de la répartition entre les différentes catégories.

La troisième chose que nous ayons faite, parce que nous croyons que nous devons réunir les familles au mieux et dans les plus brefs délais, fut d'offrir à tous ces parents et grands-parents parrainés la possibilité de venir ici avec des visas pour séjour multiple pendant cinq ans pendant le traitement de leur demande, ce qui élimine effectivement l'arriéré de 110 000. Évidemment, si l'on pouvait en claquant des doigts obtenir que tout le monde fasse le nécessaire, on pourrait le faire du jour au lendemain, mais du point de vue législatif, ou réglementaire, nous avons accepté que nous réunirions ces parents et grands-parents à leur famille immédiatement.

Le quatrième point relatif à cette initiative particulière a consisté à inclure dans ce groupe tous les enfants à charge des parents figurant dans une catégorie parrainée si bien que nous éliminerions encore le risque de séparer des enfants de leur famille immédiate, et dans ce cas de leurs parents.

Nous avons donc ainsi progressé dans ce sens, sénateur. Je suis heureux de pouvoir dire qu'en ce moment, s'il y a encore un problème, c'est parce que nous sommes en train de faire le nécessaire pour régler rapidement cette situation. Du point de vue opérationnel, vous pouvez imaginer que mes fonctionnaires à

struck that there has been a huge regulatory and policy change, and that we must gear up to ensure that we can deliver on the minister's and the department's requirements.

Some places can move more quickly than others, but it is fair to expect they would have an adjustment period, especially since we are now bringing — item number five in this regard — the appropriate resources to bear so that we could eliminate this backlog.

Senator LeBreton: Yes, there are 110,000 in the backlog; you talked about two years and 36,000. What are the criteria then? Who is on first? Is it whoever applies first? What criteria do you use in implementing this new program?

Mr. Volpe: Senator LeBreton, for us always, having children is the first priority, so if there are any minor children involved who are separated from their parents, that application gets immediate priority.

I said we would have multiple entry visas for everyone; there is no question of priority here. If you have already been sponsored, you are one of the sponsored people. If you are the first person to show up, we will handle your case right away.

We have brought \$68 million in additional resources under the last budget to address this particular backlog. We are putting resources into this issue. Out of the 110,000, who is number one and who is number 110,000? It does not make a difference. Our resources will get to them right away. The processing can take time, but we will respect the fact that some people applied before someone else.

Senator LeBreton: Do you dispute the five-year claim of the Canadian Bar Association?

Mr. Volpe: I will put to one side the good counsel that my official has given me, because he has given a technical explanation of where those 12,000 would go first. Let me repeat it.

The individual from the CBA that gave an indication of the backlog did not identify that in some places you have a much larger backlog than others, and the average is much less than five years. That is why we thought we could handle it in two.

The most important issue is that we actually have money in place to address an issue that may develop as a result of insufficiency of resources and regulatory policy that had been approved by parliament and that had not been changed.

We have been successful in changing it. We are addressing it on the fronts that I suggested and in a variety of ways so we could deal with it immediately. All those factors come to bear immediately.

How long will it take to be up and running 100 per cent? Since the funds are available now, the training of personnel is ongoing, and the distribution of that personnel in the areas where they are

l'étranger ont dû absorber le fait que nous avons opéré ce changement énorme dans notre politique et notre réglementation et qu'il leur fallait suivre les exigences du ministre et du ministère.

Cela va plus vite à certains endroits qu'à d'autres mais il faut comprendre que cela nécessite une période d'adaptation, en particulier parce que nous apportons maintenant, et c'est le cinquième point à cet égard, les ressources voulues pour éliminer cet arriéré.

Le sénateur LeBreton : Oui, il y a un arriéré de 110 000 cas; vous avez parlé de deux ans et de 36 000. Quels sont alors les critères? Qui passe d'abord? Est-ce premier arrivé premier servi? Quels critères utilisez-vous pour mettre en œuvre ce nouveau programme?

M. Volpe : Sénateur, pour nous, c'est aux enfants que doit aller la priorité. S'il y a donc des enfants mineurs qui sont séparés de leurs parents, ce sont ces demandes qui sont traitées en toute priorité.

J'ai dit que nous aurions des visas pour séjours multiples pour tout le monde; il n'y a là aucune question de priorité. Si l'on a déjà été parrainé, on fait partie des personnes parrainées. Si l'on est la première personne à se présenter, on obtient immédiatement un visa.

Nous avons 68 millions de dollars de ressources supplémentaires dans le dernier budget pour remédier à cet arriéré. Ce n'est pas que nous n'y consacrons pas de ressources. Sur les 110 000 dossiers, qui est le premier et qui est le dernier? Cela ne fait pas de différence. Nos ressources y sont immédiatement consacrées. Le traitement d'un dossier peut prendre du temps mais nous devons respecter le fait que certains ont présenté leur demande avant d'autres.

Le sénateur LeBreton : Contestez-vous les cinq ans dont parle l'Association du Barreau?

M. Volpe : Je mettrai de côté le bon conseil que m'a donné mon collaborateur parce qu'il a fourni une explication technique pour déterminer où iraient d'abord ces 12 000. Permettez-moi de répéter les choses.

Le représentant de l'ABC qui nous a parlé de l'arriéré n'a pas dit que ce dernier est beaucoup plus important dans certains endroits que dans d'autres, et que la moyenne est de beaucoup moins de cinq ans. Voilà pourquoi on s'est dit qu'on pourrait s'en occuper en deux ans.

L'aspect le plus important, c'est qu'il existe du financement pour régler un problème qui risque de se présenter à cause d'un manque de ressources et de l'existence d'une politique qui avait été approuvée par le Parlement et qui n'avait pas été modifiée.

Nous avons réussi à la modifier. Nous nous en occupons de différentes façons, comme je vous l'ai dit, afin de régler le problème au plus vite. Tous ces facteurs entrent en ligne de compte immédiatement.

Combien de temps faut-il attendre pour que la nouvelle politique fonctionne à 100 p. 100? Puisque les fonds sont disponibles maintenant, les programmes de formation sont en

most needed is already being allocated. I would hesitate to say what time it is, but the biggest move was the change that has been done.

[Translation]

Senator Losier-Cool: My question is about refugees, particularly child refugees. Earlier, we were talking about the most vulnerable people; in my opinion the most vulnerable refugees are definitely the children. In Canada, we have guidelines on children who are refugees. Do the people who question these children receive special training? Do they have specific knowledge about the way children develop? Do these guidelines that Canada has put in place for refugees really show some knowledge of children?

Mr. Volpe: Yes, we have competent people involved in analyzing these cases and making decisions. However, as you know, there are two types of refugee. The first type is further broken down into two categories, in cooperation with the UN and the Committee on Refugees. The second group is made up of people who arrive at our border in some way or other and submit an application for refugee status. For the first category, we have staff with international expertise and all the elements they require to make a decision, because both technical expertise and practical experience are required. We need to develop expertise in this area and build on it. In this case, we have a system that emphasizes the qualities we want in the people who conduct these interviews and make the decisions. To give you a more precise, technical answer, I will ask Mr. Jean to continue.

Senator Losier-Cool: Yes I would like some further clarifications.

Mr. Daniel Jean, Assistant Deputy Minister, Policy and Program Development, Citizenship and Immigration Canada: As a result of the comments made by the people who are in charge of implementing the convention and others as well, we have updated our directives regarding the procedures to apply in the case of claims from unaccompanied minors. A training program will be offered all summer, until the fall, on these new directives. In these directives, we ask our officials to take all necessary care in this type of situation. We try to develop mechanisms and protocols with the provincial authorities with respect to protecting children in an effort to ensure that they will be properly represented. In Canada, the claim is assessed by the Immigration and Refugee Board, and it will normally ask that someone be appointed to represent the child's interests in such cases.

[English]

Senator Carstairs: When Kelly Stone, Director, Division of Childhood and Adolescence in the Department of Health, appeared with Minister Carolyn Bennett, Ms. Stone said she would make available to citizenship copies of the Convention on the Rights of the Child, and also the document "Nobody's

place et nous affectons déjà les fonctionnaires là où les besoins sont les plus urgents. Je ne saurais pas vous dire combien de temps il faut compter, mais l'aspect le plus important, c'est la modification de la politique, et ça c'est déjà fait.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Ma question concerne les réfugiés, en particulier les enfants réfugiés. Nous avons discuté tout à l'heure des personnes les plus vulnérables et d'après moi, les réfugiés les plus vulnérables sont certainement les enfants. Nous avons au Canada des lignes directrices s'appliquant aux enfants réfugiés. Les gens qui questionnent les enfants ont-ils une formation spéciale? Possèdent-ils des connaissances spécifiques sur le développement des enfants? Connaissent-ils vraiment la question des enfants dans ces lignes directrices que le Canada a adoptées pour les réfugiés?

M. Volpe : Oui, il y a du personnel compétent dans l'analyse et la décision. Mais comme vous le savez, il y a deux types de réfugiés. Le premier type est aussi divisé en deux catégories en collaboration avec l'ONU et le Comité sur les réfugiés. Le deuxième groupe est celui qui se trouve de quelque manière à nos frontières et qui dépose une demande de réfugié. Donc, dans la première catégorie, on a du personnel ayant déjà une expertise internationale et qui a déjà tous les éléments pour prendre une décision qu'on accepte, parce qu'il y a l'expertise et la pratique sur les lieux. Ici, il faut établir une certaine expertise et la formuler, l'alimenter. Dans ce cas-ci, on a en place un système qui valorise le mérite qu'on désire chez les individus qui font ces entrevues et prennent des décisions. Pour vous donner une réponse plus précise d'un point de vue technique, j'aimerais que M. Jean poursuive.

Le sénateur Losier-Cool : Oui, j'aimerais des précisions sur la question.

M. Daniel Jean, sous-ministre adjoint intérimaire, Développement des politiques et des programmes, Citoyenneté et Immigration Canada : Suite à certaines des observations à la fois des gens qui s'occupent de la mise en place de la convention mais également de d'autres intervenants, on a mis à jour nos directives quant à la façon dont on fonctionne lorsqu'on reçoit des revendications d'enfants mineurs non accompagnés. Un programme de formation sera offert tout l'été jusqu'à l'automne sur ces nouvelles directives. Dans ces directives, on demande à nos officiels de prendre tout le soin nécessaire pour ce genre de situations. On essaie de développer des mécanismes et des protocoles avec les autorités provinciales sur le plan de la protection des enfants dans le but de s'assurer que les enfants soient bien représentés. Au Canada, l'évaluation de l'asile est faite par la Commission de l'immigration et le statut de réfugié et normalement, ils vont demander à ce qu'une personne soit nommée pour représenter les intérêts de l'enfant dans le contexte.

[Traduction]

Le sénateur Carstairs : Lorsque Mme Kelly Stone, directrice de la Division de l'enfance et de l'adolescence, a comparu devant nous avec la ministre Carolyn Bennett, Mme Stone a dit qu'elle donnerait aux responsables de la citoyenneté des exemples de la Convention sur les droits de l'enfant et du document intitulé

Perfect,” which deals with corporal punishment of children and the alternative, which is other forms of discipline. I just wanted a yes answer from you that it will, in fact, be made available to those applying for citizenship in Canada.

Mr. Volpe: Do you want me to give you the whole answer or will yes be sufficient?

Senator Carstairs: I just want yes.

Mr. Volpe: It is sufficient.

Senator Carstairs: You are getting statistics for Senator Andreychuk. I want to know whether these unaccompanied minors who have been detained, and I appreciate this is only, as you have indicated, in extraordinary circumstances, have access to local child and service agencies who have more knowledge of this than, I would think, your department officials.

Mr. Volpe: I think our people are very knowledgeable, but the answer is yes.

Senator Carstairs: In the agreements that you are working out with provinces with respect to the settlement of immigrants, is English or French, as the case may be, as a second language a part of those agreements? You and I both know there are schools in your city and mine in which more and more of those children do not speak either English or French. To date, the English as a second language programs, in my experience, are declining, not increasing.

Mr. Volpe: Yes.

Senator Carstairs: Fine.

The Chairman: That answer was helpful. I do not know if it was helpful to the question but certainly it was to our timeframe.

Senator Nancy Ruth: I am always concerned when children are talked to without parents and particularly without mothers. My question is around what kind of links your department has in its Convention on the Rights of the Child and the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women. Are you analyzing statistics and your data input in terms of holding these two intentions in coming up with something that might be a little new and more creative than what we sometimes see?

Mr. Volpe: As you may have already gathered, this is a challenge for everyone. It is especially a challenge for any government that tries a whole-of-government approach to all issues.

From our perspective, the challenge is more local, but it applies the same principles. Our department makes a concerted effort to bring together not only the various departments but the agencies, and therefore all the information that accrues through those departments and agencies to bear on the manuals and preparatory material that we would provide for any of our officers, case officers, interviewing officers and so on.

Senator Nancy Ruth: That does not say very much to me.

« Y’a personne de parfait », qui traite du recours aux châtiments corporels sur les enfants et de la solution de rechange — c’est-à-dire d’autres formes de discipline. Je voulais tout simplement que vous me disiez oui, que ces documents seront disponibles à ceux qui demandent la citoyenneté canadienne.

M. Volpe : Vous voulez la réponse complète, ou vous vous contentez d’un oui?

Le sénateur Carstairs : Je me contente d’un oui.

M. Volpe : La réponse c’est oui.

Le sénateur Carstairs : Vous allez obtenir des statistiques pour le sénateur Andreychuk. Je veux savoir si les mineurs non accompagnés qui sont détenus — et je sais que cela se fait uniquement dans des circonstances exceptionnelles, comme vous avez dit — ont accès aux agences locales de services pour enfants qui, je pense, connaissent ces problèmes mieux que vos fonctionnaires.

M. Volpe : Je pense que nos fonctionnaires ont beaucoup de connaissances, mais la réponse c’est oui.

Le sénateur Carstairs : Est-ce que la formation en anglais ou en français est prévue dans ces ententes que vous concluez avec les provinces au sujet de l’établissement des immigrants? Vous savez comme moi qu’il y a des écoles dans ma ville et dans la vôtre où de plus en plus d’enfants ne parlent ni anglais ni français. Dernièrement, je constate une diminution des programmes de formation en anglais langue seconde.

M. Volpe : Oui.

Le sénateur Carstairs : Très bien.

La présidente : Cette réponse a été utile, peut-être pas par rapport à la question, mais certainement par rapport au peu de temps dont nous disposons.

Le sénateur Nancy Ruth : Je m’inquiète toujours lorsqu’on parle aux enfants sans que leurs parents et surtout leurs mères soient présents. Je veux savoir quels liens existent entre votre ministère et la Convention sur les droits de l’enfant et la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes. Est-ce que vous analysez les statistiques par rapport à ces deux conventions afin d’essayer de trouver des solutions un peu plus créatives que celles qu’on voit parfois?

M. Volpe : Comme vous avez peut-être compris, il s’agit d’un défi pour tout le monde, surtout pour un gouvernement qui cherche à adopter une approche intégrée à toutes les questions.

De notre point de vue, le défi est plus local, mais les mêmes principes s’appliquent. Notre ministère fait un effort concerté pour rassembler non seulement tous les ministères et organismes, mais également toute l’information qu’ils produisent, et pour en tenir compte dans la documentation que nous fournissons à nos agents préposés aux cas, aux préposés à l’entrevue, et cetera.

Le sénateur Nancy Ruth : Cela ne me dit pas grand-chose.

Mr. Volpe: Yes. Senator, I answered your question. Yes, we do.

Senator Nancy Ruth: I hear you say it is a struggle to take all the conventions to which Canada is signatory and have every department work, meld and blend together, and in your manuals you provide this.

Mr. Volpe: Honourable senator, you may have missed the point in between, because my Blackberry interrupted everyone's attention. We try to apply the same whole-of-government approach that spans all departments, but in our own narrow focus as Citizenship and Immigration; that is, we collect all the information that is brought to bear by the agencies and departments that are important for us as we service our clientele. We bring that data together so that we can prepare our officials and officers appropriately, especially as it relates to gender and to children.

The Chairman: Minister, you began by saying you were not quite sure why you were here, as the emphasis on the Convention on the Rights of the Child appeared to have responsibilities elsewhere. I believe that you are gathering from our committee that we see the Convention on the Rights of the Child as a responsibility of all, including your ministry.

Thank you for sharing your first points of entry and responsibility on the convention. We will either ask you to return at a later date, if we have further questions, or you can await our report and our recommendations, which we hope you will take into account. Our work with refugees and immigrants is vital to the convention, as are other areas. We wish to put that emphasis in our report. I wish to thank you and your officials for sharing your information today.

Mr. Volpe: I look with anticipation to both possibilities. I know the second possibility is much more real, because you will present me with your recommendations. However, if you feel that my presence will be of some use in your further deliberations, I am sure we will do everything we can to be here for further discussions.

In the meantime, on behalf of my two officials and my staff that has accompanied me, thank you for not only having invited me, but also for having engaged us in what I hope was a fruitful discussion.

The committee adjourned.

M. Volpe : Oui. J'ai répondu à votre question, sénateur. Oui, nous faisons cela.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous dites qu'il est difficile de rassembler les efforts de tous les ministères par rapport à toutes les conventions que le Canada a signées et d'en tenir compte dans vos manuels.

M. Volpe : Sénateur, vous avez peut-être raté un bout de ce que j'ai dit, car le son de mon Blackberry a dérangé tout le monde. Nous essayons d'adopter la même approche intégrée qui englobe tous les ministères, mais nous le faisons dans le cadre étroit de notre ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Nous rassemblons tous les renseignements produits par les différents ministères et organismes qui ont une incidence importante sur les services que nous donnons à nos clients. Nous recueillons toutes ces données afin de bien informer nos agents, surtout en ce qui concerne les femmes et les enfants.

La présidente : Monsieur le ministre, au début vous nous avez dit que vous n'étiez pas sûr de la raison pour laquelle vous étiez ici, car la Convention sur les droits de l'enfant semblait relever d'autres ministères. Je pense que vous comprenez maintenant que le comité juge que la Convention est la responsabilité de tous, y compris votre ministère.

Merci de nous avoir parlé des premiers points d'entrée et de leur responsabilité à l'égard de la Convention. Nous allons peut-être vous demander de revenir si nous avons d'autres questions à vous poser, sinon, vous pouvez attendre la présentation de notre rapport et de nos recommandations et nous espérons que vous allez en tenir compte. La question des réfugiés et des immigrants est d'une importance capitale pour la Convention, comme le sont d'autres questions. C'est l'emphase que nous voulons mettre dans notre rapport. Je tiens à vous remercier, ainsi que vos fonctionnaires, d'avoir partagé des renseignements avec nous aujourd'hui.

M. Volpe : Dans l'un ou l'autre des cas, j'attendrai avec impatience de vos nouvelles. Il faudra sans doute que j'attende votre rapport pour prendre connaissance de vos recommandations. Cependant, si je peux vous être utile une autre fois, nous ferons l'impossible pour revenir.

Entre-temps, au nom de mes deux fonctionnaires et des autres membres du personnel qui m'accompagnent, merci de nous avoir invités et merci de votre participation à la discussion. J'espère qu'elle a été fructueuse.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

The Honourable Ujjal Dosanjh, P.C., M.P., Minister of Health;
The Honourable Joe Volpe, P.C., M.P., Minister of Citizenship and
Immigration.

WITNESSES

Health Canada:

Claude Rocan, Director General, Centre for Healthy Human
Development, Population and Public Health Branch;

Kelly Stone, Director, Division of Childhood and Adolescence;

Dawn Walker, Special Adviser, Strategic, Planning and Analysis,
First Nations and Inuit Health Branch.

Citizenship and Immigration Canada:

Daniel Jean, Assistant Deputy Minister, Policy and Program
Development;

Brian Grant, Director General, Strategic Policy and Partnerships.

COMPARAISSENT

L'honorable Ujjal Dosanjh, C.P., député, ministre de la Santé;
L'honorable Joe Volpe, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et
de l'immigration.

TÉMOINS

Santé Canada :

Claude Rocan, directeur général, Centre de développement de la
santé humaine, direction générale de la santé de la population et
de la santé publique;

Kelly Stone, directrice, Division de l'enfance et de l'adolescence;

Dawn Walker, conseillère spéciale, Politiques, planification et
analyse stratégiques, Direction générale, Premières Nations et
des Inuits.

Citoyenneté et Immigration Canada :

Daniel Jean, sous-ministre adjoint intérimaire, Développement des
politiques et des programmes;

Brian Grant, directeur général, Politique stratégique et partenariats.